

LEXIQUE BOTANIQUE

Acaule (adj) : se dit d'une plante n'ayant pas de tige apparente.

Abaxial, dorsal (adj) : qualifie la partie d'un organe la plus éloignée de l'axe qui le porte.

Abcission (nf) : processus préparatoire à la chute des feuilles, fleurs ou fruits, qui se traduit essentiellement par la différenciation d'une zone de cellules subérisées à la base du pétiole d'une feuille ou du pédoncule d'une fleur ou d'un fruit.

Accrescent (adj) : qui continue à croître après avoir rempli sa fonction première. Ex. : des sépales continuent à grandir après la floraison.

Achaîne (nm) : = akène.

Achlamydé (adj) : qualifie une fleur dépourvue de périanthe.

Aciculaire (adj) : qui cristallise en fines aiguilles. En forme d'aiguille.

Acicules (nm) : petits aiguillons délicats, ordinairement droit, qui recouvrent certains organes.

Acidophile (adj) : qualifie une espèce qui préfère voire exige un sol ou un substrat acide.

Acmé (nm) : point culminant, sommet.

Acropète (adj) : qualifie le développement d'organes (feuilles, fleurs, rameaux) s'effectuant de la base vers le sommet.

Acrotone (adj) : qualifie un rameau dont le développement des bourgeons axillaires est d'autant plus important qu'il est situé à proximité du bourgeon apical.

Actinomorphisme (nm) : se dit d'une fleur qui peut être divisée en moitiés égales par rapport à plusieurs diamètres.

Acuminé (adj) : se dit d'un organe dont l'extrémité se termine en pointe fine et allongée.

Adaxial (adj) : qualifie la partie d'un organe tournée en direction de l'axe qui le porte.

Adhérent (adj) : qualifie un organe, ou une partie de cet organe, soudé entièrement ou partiellement avec une formation voisine.

Adossé (adj) : qualifie une pré-feuille ou un sépale qui se trouve placé entre l'axe floral et l'axe inflorescentiel.

Adventice (adj/nf) : qualifie une plante que l'on rencontre accidentellement et sporadiquement en dehors de son aire de répartition normale, sans que l'homme ait participé volontairement à son introduction.

Adventif (adj) : se dit d'un organe qui se développe en un endroit différent de son lieu de croissance ordinaire, notamment d'une racine qui pousse le long d'une tige.

Aérenchyme (nm) : tissu végétal comportant des poches d'air entre les cellules, notamment chez les plantes aquatiques.

Aérifère (adj) : qualifie un tissu contenant de nombreuses lacunes ou cavités remplies d'air.

Agamonoïque (adj) : qualifie une espèce qui porte à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs stériles.

Agamospermie (nf) : type d'apomixie dans laquelle il y a formation d'embryons et de graines en dehors de la reproduction sexuée. On distingue deux voies : l'apogamie et l'aposporie.

Agrégat (nm) : désigne un groupe d'espèces ou de sous-espèces très proches.

Agrégé (adj) : en groupes ou bouquets serrés, denses. Une espèce agrégée est une espèce composée de nombreuses sous-espèces très proches, souvent difficiles à distinguer les unes des autres.

Agrume (nm), **hespéride** (nf) : baie dont l'endocarpe est succulent, par extension certaines plantes de la famille des Rutacées portant des hespérides.

Aigrette (nf) : touffe de poils surmontant certains fruits.

Aigu (adj) : qui se termine sensiblement en pointe.

Aile (1) (nf) : expansion périphérique ou marginale, plus ou moins large, d'un organe (tige, fruit, graine).

Aile (2) (nf) : pétale latéral dans la fleur de nombreuses Fabacées.

Aire disjointe (nf) : se dit des populations discontinues d'une espèce végétale.

Aisselle (nf) : angle supérieur formé par une feuille ou un tubercule et une tige.

Akène (nm) : fruit sec, indéhiscent, formé d'un carpelle qui ne contient qu'une graine et ne s'ouvre pas à maturité.

Albumen (nm) : partie de la graine entourant l'embryon.

Alcaloïde (nm) : substance végétale contenant de l'azote.

Alcoolature (nf) : préparation pharmaceutique obtenue par l'action dissolvante de l'alcool sur les plantes qui y macèrent.

Alène (adj) : se terminant en pointe.

Alise (nf) : fruit de l'alisier. Deux sorbiers (*Sorbus*, Rosaceae) portent le nom d'alisier : *Sorbus aria* et *S. terminalis*.

Allèle (adj) : se dit d'une variante d'un gène, résultant d'une mutation et héréditaire assurant la même fonction que le gène initial, mais selon ses modalités propres. Gène de même fonction mais à l'action différente, se situant au même endroit sur un chromosome.

Allogamie (nf) : pollinisation nécessitant le pollen d'une autre fleur.

Alternes (adj) : qualifie des organes (feuilles en général) s'insérant chacun à des niveaux différents sur un axe.

Amande (nf) : graine d'un fruit à noyau. Se dit parfois, par extension, de toute graine dépouillée de ses téguments.

Amentifère (adj) : qui porte des chatons.

Amphibie (adj) : se dit de plantes capables de vivre dans l'eau à la façon des plantes aquatiques, mais s'adaptant aussi à un sol marécageux ou simplement humide. Ces plantes tolèrent de fortes variations du niveau de l'eau.

Amplexicaule (adj) : se dit d'une feuille, un pédoncule ou une foliole qui embrasse la tige.

Amylacé (adj) : qualifie un organe particulièrement riche en amidon.

Anastomosé (adj) : qualifie les nervures d'une feuille formant un réseau, ou des sortes de mailles (= réticulé).

Anatomie (nf) : étude scientifique de la forme, de la disposition et de la structure des organes des plantes, des hommes et des animaux.

Ancipité (adj) : comprimé et à bords plus ou moins tranchants, comme un glaive à deux tranchants.

Androcée (nm) : ensemble des étamines d'une fleur.

Androdioïque (adj) : plante ayant des fleurs mâles et des fleurs hermaphrodites sur des pieds différents. (Inverse à **andromonoïque** : fleurs sur le même pied.)

Androgyne (adj) : qualifie une espèce présentant des fleurs mâles et femelles en mélange.

Anémogamie (nf) : transport du pollen par le vent.

Anémophilie (nf) : pollinisation par le vent, transfert du pollen par le vent.

Aneuploïde (adj) : dont le nombre de chromosomes n'est pas un multiple du nombre de base.

Angiosperme (nm) : végétal phanérogame dont les organes reproducteurs sont condensés en une fleur et dont les graines fécondées sont enfermées dans un fruit. Plante à fleur.

Angustisepté (adj) : qualifie une silique ou une silicule comprimée perpendiculairement au replum.

Anneau (nm) : excroissance annulaire sur la corolle des Stapéliées.

Annuel (adj) : qualifie un végétal réalisant son cycle biologique complet dans l'année puis mourant au terme de celui-ci.

Anthécologie (nf) : biologie de la fleur, étudie le fonctionnement des fleurs en relation avec leurs pollinisateurs.

Anthèle (nf) : inflorescence proche de l'ombelle, dans laquelle les pédoncules des fleurs partent à peu près d'un même point et sont de longueurs très différentes.

Anthère (nf) : sommet d'une étamine, qui contient le pollen.

Anthèse (nf) : partie terminale du développement de la fleur depuis l'épanouissement jusqu'au flétrissement.

Anthocyane (nm) : pigment dans les plantes donnant la coloration rouge pourpre et certains bleus.

Anthode (nm) : synonyme de capitule : inflorescence des Composées.

Anthophylle (adj) : petite feuille, partie essentielle de la fleur.

Aperture (nf) : ouverture dans la paroi du grain de pollen, permettant la sortie du tube pollinique. Fondamentalement il y a une seule ou trois apertures.

Apétale (adj) : dépourvu de pétales.

Apex (nm) : sommet, extrémité.

Aphyllé (adj) : sans feuilles ou apparemment sans feuilles.

Apical (adj) : qualifie ce qui se situe au sommet d'un organe ou même d'un organisme entier.

Apiculé (adj) : qualifie un organe portant une petite pointe aiguë, courte et molle.

Apomictique (adj) : qualifie une plante se reproduisant de manière asexuée, sans intervention de cellules mâles, au moyen de graines.

Apomixie (nf) : production de graines sans fécondation.

Apopétale (adj) : qualifie une corolle dont les pétales sont libres entre eux.

Aposépale (adj) : qualifie un calice à sépales libres entre eux.

Apostémone (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont libres entre elles.

Appendiculé (adj) : qualifie un organe terminé de manière assez longuement effilée.

Appliqué (adj) : appuyé sur un autre organe, sans y adhérer.

Apprimé (adj) : qualifie un organe très fortement appliqué mais non soudé à un autre.

Apré (adj) : qui présente des aspérités.

Aquatique (adj) : se dit d'un végétal dont la base au moins croît sous l'eau. Chez certaines plantes aquatiques, l'appareil végétatif est entièrement immergé, chez d'autres en partie seulement, ou flottant.

Aranéeux (adj) : couvert de poils fins entrecroisés comme les fils d'une toile d'araignée.

Arborescent (adj) : qui prend les formes d'un arbre.

Arbuste (nm) : végétal ligneux dont la tige n'est pas ramifiée dès la base et dont la hauteur ne dépasse pas 7 m.

Aréole (nf) : dans la famille des Cactacées, coussin portant les épines et sur lequel prennent naissance les poils laineux, les feuilles (si elles existent) et les rameaux latéraux.

Arête (nf) : soie présente sur les glumelles de certaines graminées.

Arhize (adj) : se dit d'une plante sans racines.

Arille (nf) : excroissance charnue ou membraneuse enveloppant une graine. Adj. : **arillée**.

Aristé (adj) : qualifie un organe terminé par une arête.

Article (nm) : portion d'organe se séparant d'elle-même du reste de l'organe en un point dit articulation.

Articulé (adj) : qualifie un organe formé d'une succession d'éléments ou articles.

Aromathérapie (nf) : méthode thérapeutique utilisant les huiles essentielles ou essences végétales.

Ascidie (nf) : feuille transformée à son extrémité en un cornet. Synonyme : urne.

Asexué (adj) : dépourvu de sexe. Reproduction asexuée: reproduction sans l'intervention du phénomène sexuel.

Atténué (adj) : qui diminue insensiblement de largeur ou d'épaisseur, soit à la base, soit au sommet.

Auricule (nf) : petites saillies en forme d'oreille à la base d'une feuille ou d'une bractée.

Auriculé (adj) : qualifie un organe portant latéralement un court appendice plus ou moins arrondi.

Autoféconde (adj) : qui peut produire des graines fertiles par pollinisation directe.

Autogame (adj) : fleur qui adopte l'autopollinisation.

Autostérile (adj) : incapable de produire des graines fertiles par pollinisation directe.

Autotrophe (adj) : qualifie un être vivant produisant de la matière organique à partir de matière minérale.

Avorté (adj) : organe arrêté dans son développement.

Axillaire (adj) : qualifie un organe qui se situe à l'aisselle d'un autre.

Axillant (adj) : qualifie un organe à l'aisselle duquel se situe un autre organe.

Bacciforme (adj) : qui ressemble à une baie.

Baie (nf) : fruit charnu contenant plusieurs graines.

Balme (nf) : mot d'origine provençale désignant un abri sous roches.

Balle (nf) : enveloppe du caryopse des Poacées formé par les glumes et/ou les glumelles.

Bandelettes (nf) : pseudo-canaux sécréteurs présents dans le mésocarpe des diakènes des Apiacées et d'un grand intérêt taxonomique.

Barbe (nf) : prolongement filiforme de certains organes. La plus familière est la barbe des épillets, chez certaines Poacées comme l'orge et l'avoine.

Basal (adj) : basilaire.

Basilaire (adj) : qui se situe à la base.

Basipète (adj) : qualifie le développement d'organes (feuilles, fleurs) s'effectuant du sommet vers le bas.

Basophile (adj) : qualifie une espèce qui préfère ou nécessite des sols ou des substrats alcalins (calcaires).

Bec (nm) : prolongement aigu ou subaigu d'un organe qui se rétrécit plus ou moins brusquement.

Bêtacyane (nm) : pigment azoté propre à l'anthocyane.

Bicuspidé (adj) : caractérise un organe fendu en deux à son sommet et se terminant en deux pointes.

Bifide (adj) : qualifie une structure divisée en deux parties formant entre elles un angle aigu.

Bifurqué (adj) : séparé en deux branches partant du même point, comme une fourche à deux pointes.

Bilabié (adj) : partagé en deux lèvres, en parlant des calices et corolles.

Bilatéral (adj) : qualifie toute structure ayant deux côtés.

Bilobé (adj) : divisé ou terminé par deux lobes.

Biloculé (adj) : se dit d'un fruit partagé en deux lobes par une cloison.

Binome (nm) : se dit de la dénomination scientifique d'une espèce, comportant un nom générique, suivi d'une épithète spécifique.

Biochimie (nf) : étude des substances chimiques se trouvant dans un organisme.

Biome (nm) : écosystème majeur, caractérisé par un climat, un sol, une flore et une faune déterminés.

Bipare (adj) : se dit d'une cyme dont les rameaux sont opposés deux par deux sous la fleur terminale.

Bipartit (adj) : divisé profondément jusqu'au delà du milieu.

Bipenné (adj) : qualifie une feuille dont le limbe des pennes primaires est lui-même penné.

Bisannuel (adj) : vivant pendant deux saisons successives. Feuilles en rosette la première année, floraison et mort à la deuxième.

Bisérié (adj) : disposé sur deux rangs.

Bisexuée ou hermaphrodite (adj) : se dit d'une fleur comportant à la fois des étamines et des carpelles (voir unisexuée).

Bogue (nf) : enveloppe plus ou moins épineuse du fruit de certaines Fagacées résultant de la fusion de plusieurs bractées inflorescentielles.

Bois (nm) : tissu conduisant la sève brute.

Bonsai (nm) : plante ou arbre en pot nanifié par des méthodes de culture particulières (limitation des racines et des pousses, etc.).

Bourgeon (nm) : excroissance qui apparaît sur la tige ou la branche, et qui contient en germe les tiges, branches, feuilles ou fruits.

Bouture (nf) : fragment prélevé sur une plante qui, planté en terre, prend racine et forme un nouvel individu, génétiquement identique.

Bractée (nf) : feuille particulière se trouvant à la base du pédoncule floral.

Bractéole (nf) : petite bractée située à la base d'un pédicelle ou du pédoncule.

Brévistylé (adj) : fleur chez laquelle le style est plus court que les étamines.

Bryophytes (nf) : plantes pourvues de tiges et de feuilles mais sans tissus vasculaires ni vraies racines. Elles vivent dans les lieux humides pour se reproduire.

Bulbe (nm) : organe de stockage, généralement souterrain, formé d'un bourgeon développé entouré de feuilles ou de bases de feuilles charnues. Adj. : **bulbeux**.

Bulbille (nf) : petit bulbe aérien, servant à la reproduction végétative.

Cactophile (adj) : amateur de cactus, appliqué par extension aux amateurs de toutes les succulentes.

Cactiforme (adj) : qui a une forme de cactus (en général tige à côtes et épineuse).

Cactoïde (adj) : dont le port rappelle celui d'un cactus globuleux.

Caduc, caduque (adj) : qualifie un feuillage (une feuille) qui tombe le plus souvent à la mauvaise saison ou une pièce florale qui tombe précocement (contraire : persistant).

Caducifolié (adj) : qui perd ses feuilles de manière périodique.

Caïeu (nm) : petit bulbe naissant à l'aisselle de l'écaïlle d'un bulbe écaïlleux.

Cal (nm) : durcissement du tissu végétal au niveau d'une coupure ou d'une blessure. Tissu subéreux protecteur.

Calathide (nf) : synonyme de capitule.

Calicole (adj) : qui affectionne les terrains calcaires. (Inverse à **calcifuge**)

Calice (nm) : enveloppe externe de la fleur, constituée de sépales protecteurs, généralement verts.

Caliciflore (adj) : plante dont les étamines sont insérées sur le calice.

Calicule (nm) : verticille de pièces vertes (folioles ou écaïlles) à l'extérieur du calice.

Calleux (adj) : qui a des callosités, des renflements arides.

Callosité (nf) : renflement aride et raboteux sur certains organes.

Cambium (nm) : couche de cellules dont la multiplication est responsable de l'accroissement en épaisseur de la tige. Il est situé entre le xylème et le phloème.

Campanulé (adj) : en forme de clochette.

Camptodrome (adj) : qualifie un type de nervation où les nervures secondaires s'écartent de la nervure principale pour se terminer avant la marge foliaire en se courbant.

Canaliculé (adj) : creusé d'un sillon en forme de gouttière.

Cannelé (adj) : qualifie un organe portant des côtes alternant avec des sillons.

Cannelure (nf) : sillon à la surface d'un organe.

Capillaire (adj) : qualifie un organe fin comme un cheveu.

Capité (adj) : qualifie un organe globuleux terminant une partie plus fine.

Capitule (nm) : inflorescence dans laquelle de nombreuses petites fleurs sessiles sont insérées au même niveau sur un axe aplati, entouré d'un involucre de bractées, le tout ressemblant à une grande fleur unique.

Capsule (nf) : fruit sec, composé de plusieurs carpelles soudés. Adj. : **capsulaire**.

Carence (nf) : privation ou manque d'un élément nutritif.

Carène (1) (nf) : arête saillante formée par la proéminence de la nervure centrale d'une feuille, d'un sépale etc.

Carène (2) (nf) : chez les Fabacées et les Lamiacées, structure résultant de la fusion des deux pétales inférieurs.

Caroncule (nf) : excroissance charnue, parfois colorée au niveau du hile de certaines graines.

Carpelle (nm) : feuille modifiée contenant des ovules et surmontée d'un stigmate.

Carpophore (nm) : structure en prolongement du réceptacle portant le fruit.

Caryopse (nm) : fruit indéhiscent dont le péricarpe très mince enveloppe très étroitement la graine.

Casque (nm) : terme utilisé pour évoquer la forme de certains organes floraux, en général un pétale (ou plusieurs soudés), plus rarement un sépale.

Cataphylle (nf) : organe foliaire souvent bractéiforme ou écailleux, plus petit que les feuilles et situé à la base d'une tige, d'un rameau, sur un rhizome, un stolon etc.

Caudé (adj) : qualifie l'extrémité d'un organe recourbé en forme de queue.

Caudex (nm) : organe de stockage situé au niveau du sol, composé d'une base de tige ou d'une racine enflée, ou des deux.

Caudiciforme (adj) : qui possède un caudex; les plantes de ce type se caractérisent par une division du travail entre les organes permanents, servant à emmagasiner l'eau et la nourriture, et les organes aériens, généralement éphémères, sièges de la photosynthèse.

Caudicule (nf) : chez les Orchidées petit pédoncule qui unit au niveau de la bursicule les pollinies au gynostème par l'intermédiaire d'une petite glande ou rétinacle.

Caulé : préfixe ou suffixe signifiant tige (ex acaule, caulinaire...).

Cauléscent (adj) : qualifie une plante possédant une tige aérienne.

Cauliflore (adj) : qualifie une espèce dont les fleurs naissent directement sur les rameaux.

Caulinaire (adj) : insérée sur la tige.

Cellule (nf) : unité fondamentale de la structure d'une plante. Chaque cellule comporte une paroi, le cytoplasme, le noyau et différents éléments, notamment les chloroplastes. Adj. : **cellulaire**.

Cellulose (nf) : bois formé par les plantes à partir du carbone de l'atmosphère.

Senelle, cinelle (nf) : fruit de l'églantier.

Centrifuge (adj) : dont le développement s'effectue du centre vers la périphérie.

Centripète (adj) : dont le développement s'effectue de la périphérie vers le centre.

Cépée (adj) : qualifie une touffe possédant plusieurs tiges qui ont une même racine.

Céphalium (nm) : proéminence couverte de poils laineux ou sétacés, se formant sur certains cactus et où se forment les fleurs.

Céréiforme (adj) : dont le port rappelle celui d'un cactus ordinaire. = céréoïde (voir cactiforme, cactoïde).

Cespiteux (adj) : se dit d'une plante qui croît en touffe compacte.

Chagriné (adj) : couvert de petites granulations, comme la peau de chagrin.

Chamaephytes (nf) : plantes basses, herbacées ou ligneuses, dont les bourgeons se trouvent au moins à 25 cm du sol en hiver.

Charnu (adj) : qualifie un organe dont les tissus sont gorgés de suc.

Chalaze (nf) : zone de séparation du tégument et de la micelle où divergent les vaisseaux conducteurs qui irriguent l'ovule.

Chasmogame (adj) : qualifie une fleur s'épanouissant de manière à favoriser une pollinisation croisée, c'est le cas de la plupart des fleurs.

Chasmophyte (nf) : plante vivant dans les fissures de rochers ou s'accumule un peu de terre.

Chaton (nm) : inflorescence en épi.

Chaume (nm) : tige aérienne des Poacées; le chaume est creux le plus souvent, sauf au niveau des nœuds.

Chlorophylle (nf) : pigment vert des plantes, situé dans les chloroplastes.

Chloroplaste (nm) : corpuscule lenticulé contenant la chlorophylle et situé dans le protoplasme. Il donne la coloration verte aux plantes.

Chromosome (nm) : corps allongé, contenu dans le noyau de la cellule et qui porte les gènes.

Cilié (adj) : bordé de poils, comme les paupières.

Cime (nf) : partie supérieure d'un arbre, de forme variable suivant les espèces.

Circadien (adj) : phénomène biologique admettant une période égale à la durée du jour.

Circiné (adj) : qualifie un organe enroulé en crosse.

Cirre (nf) : filament grêle à l'extrémité d'un organe.

Cirrhuse (adj) : qualifie une feuille dont l'extrémité forme une vrille enroulée.

Cladode (nm) : rameau aplati, chlorophyllien, et simulant une feuille.

Claviforme (adj) : qualifie un organe en forme de massue.

Cléistogamie (nf) : faculté pour une fleur de produire des graines fertiles sans s'épanouir. (Autopollinisation) Les sépales et les pétales ne s'ouvrent jamais.

Clone (nm) : groupe de plantes génétiquement identiques, comme celles produites par un même individu propagé par multiplication végétative.

Coalescent (adj) : caractérise deux organes liés entre eux mais facilement séparables.

Cochléaire (adj.) : qualifie une préfloraison dans laquelle un pétale recouvre les deux pétales qui le borde, eux même recouvrant les deux derniers pétales qui se chevauchent.

Cœur (nm) : partie centrale de la tige ou du tronc, faite de moelle pour la plante jeune, de bois pour la plante adulte.

Coiffe (nf) : sorte de capuchon terminant la racine.

Collenchyme (nm) : tissu végétal de soutien chez les plantes herbacées. Les parois des cellules qui le forment sont épaissies, notamment aux angles.

Collet (nm) : partie de la plante comprise entre la tige et les racines ; la plupart du temps cette partie se situe au niveau du sol.

Colonnée (adj) : se dit d'une plante dont le port a une forme de colonne ou de fuseau étroit.

Columnifère (adj) : définit un androcée dont les filets sont soudés entre eux et forment un tube.

Commissure (nf) : zone de contact entre deux organes soudés.

Composée (adj) : feuille formée de sous-unités appelées folioles.

Composée palmée (adj) : feuille composée de plusieurs folioles fixées au même niveau.

Composée imparipennée (adj) : feuille comportant un nombre impair de folioles disposées de chaque côté de la nervure principale avec donc une foliole terminale.

Composée paripennée (adj) : feuille comportant un nombre pair de folioles disposées de chaque côté de la nervure principale.

Comprimé (adj) : qualifie un organe aplati.

Concinnus (nm) : inflorescence dont toutes les fleurs se trouvent sur le même côté.

Concolore (adj) : d'une même couleur, par opposition à **discolore**.

Concrescent (adj) : se dit de deux parties d'un individu qui sont intimement soudées.

Conduplicqué (adj) : qualifie un organe plié en deux dans le sens de la longueur.

Congloméré (adj) : qualifie ce qui est réuni en une seule masse.

Conifère (nm) : plante dont les fleurs femelles sont groupées en cônes.

Conné (adj) : qualifie des organes semblables soudés par leur base.

Connectif (nm) : partie ou tissu du filet de l'étamine qui se soude à l'anthère.

Connivent (adj) : qualifie des organes rapprochés les uns des autres sans pour autant être soudés.

Contorté (adj) : qualifie une préfloraison dans laquelle chaque pétale recouvre partiellement l'un des deux pétales qui l'encadrent, cependant qu'il est partiellement recouvert par l'autre.

Contracté (adj) : qualifie un organe présentant plusieurs rétrécissement ou étranglement.

Convergence (nf) : phénomène par lequel des organismes totalement étrangers, soumis aux mêmes processus de sélection, finissent par se ressembler.

Convoluté (adj) : qualifie un organe enroulé sur lui-même.

Cordé (adj) : en forme de cœur.

Cordiforme (adj) : qualifie un limbe en forme de cœur.

Coriace (adj) : tenace flexible et plus ou moins épais comme le cuir.

Corme (1) (nm) : tige souterraine verticale à entrenœuds très courts appelée aussi bulbe solide.

Corme (2) (nf) : fruit du cormier.

Cormus (nm) : organe de réserve souterrain ayant l'aspect d'un bulbe et formé d'une tige renflée entourée d'écailles.

Corniculé (adj) : qualifie un organe enroulé en forme de cornet.

Corolle (nf) : verticille intérieur du périanthe, composé de pétales, généralement colorés.

Corolliflore (adj) : plante dont les étamines sont insérées sur la corolle.

Coronule (nf) : petite couronne au centre de la fleur formée par les languettes des pétales.

Corymbe (nm) : inflorescence à sommet aplati, chez laquelle les pédicelles sont insérés en différents points sur l'axe.

Cosse (nf) : péricarpe de la gousse des Fabacées.

Côte (nf) : saillie longitudinale sur un organe (tige, fruit...).

Cotonneux (adj) : qualifie un organe recouvert de poils mous, courts et entremêlés.

Cotylédon (nm) : première feuille produite par un semis.

Couronne (nf) : dans la gorge de certaines fleurs, relief en couronne formé soit par des étamines soudées, soit par leur base filamenteuse, soit encore par des appendices des pétales soudés entre eux.

Coussin, coussinet (nm) : touffe plus ou moins dense de petites plantes de la même espèce.

Crampon (nf) : sorte de racines adventives, grâce auxquelles certains végétaux se fixent sur un support.

Crassicaule (adj) : à tige charnue.

Crassifolié (adj) : à feuilles charnues.

Crassinuclé (adj) : qualifie un ovule pourvu d'un nucelle épais.

Crassulescent (adj) : qualifie un organe, ou une plante entière, charnu(e).

Crénelé (adj) : bord d'une feuille découpé par des dents arrondies.

Crête (nf) : partie de fleur chez les iridacées.

Cristé (adj) : se dit d'un végétal porteur d'une malformation évoquant une crête de volaille. Il s'agit en général d'un apex étiré latéralement, formant une ligne ondulée ou froncée.

Cristation (nf) : développement anormal d'une tige ou d'une feuille de plante grasse en forme plus ou moins monstrueuse, en forme d'éventail.

Cruciforme (adj) : en forme de croix.

Crustacé (adj) : caractérise les feuilles incrustées de calcaire.

Cryptogame (adj) : plante dont les organes reproducteurs, cachés ou peu visibles, ne se regroupent pas en cônes ou en fleurs, par opposition à **phanérogame**.

Cuculé (adj) : en forme de capuchon.

Cultivar (nm) : groupe taxonomique de plantes cultivées, qui se distingue par tout caractère stable et identifiable; variété cultivée.

Cunéiforme (adj) : en forme de coin.

Cupule (nf) : réceptacle ligneux écailleux en forme de coupe, issu de la soudure des bractées et entourant la base de certaines fleurs ou de fruits.

Cuspidé (adj) : qualifie un organe se terminant assez brusquement en pointe aiguë, mais non forcément rigide (voir acuminé).

Cuticule (nf) : couche imperméable d'un épiderme. Adj. : **cuticulaire**.

Cyathium ou cyathe (nm) : inflorescence des Euphorbiées, chez qui une fleur femelle unique est entourée de plusieurs fleurs mâles, le tout entouré d'un involucre de bractées pétaloïdes et ressemblant à une fleur unique.

Cycle floral (nm) : ensemble des pièces florales d'un même type insérées en un verticille.

Cyclique (adj) : qualifie une fleur dont toutes les pièces s'insèrent sur le réceptacle selon des verticilles successifs.

Cylindracé (adj) : plus ou moins cylindrique.

Cylindre central (nm) : voir cœur.

Cyme (nf) : un des deux types fondamentaux d'inflorescence, chez qui la fleur la plus âgée est située au centre et au sommet de l'axe, les fleurs suivantes naissant sur des ramifications inférieures. Adj. : **cymeux**.

Cynorrhodon (nm) : réceptacle floral des rosiers et églantiers, devenant charnu par la fructification.

Cypsèle (nf) : akène dérivé d'un ovaire infère à une loge

Cytologie (nf) : étude des cellules et, notamment des chromosomes qu'elles contiennent.

Cytoplasme (nm) : contenu de la cellule.

Décombant (adj) : se dit d'un organe qui ne peut se soutenir et se recourbe vers le bas.

Décurrent (adj) : se dit d'une feuille dont le limbe se prolonge le long de la tige.

Décussé (adj) : se dit d'organes opposés, dont les paires successives se croisent à angle droit.

Défléchi (adj) : se dit d'un organe retombant vers le sol en formant un arc.

Déhiscence (nf) : processus d'ouverture d'une structure close (anthère, capsule...).

Déhiscent (adj) : se dit d'un fruit ou d'une anthère qui s'ouvre naturellement à maturité.

Deltoïde (adj) : qualifie une feuille de forme triangulaire.

Demi-fleuron (nm) : fleur ligulée des Astéracées.

Denté (adj) : dont le bord présente des saillies pointues aigües.

Dentelé (adj) : qui présente des dents et des indentations.

Denticulé (adj) : bordé de dents fines ou superficielles.

Déprimé (adj) : qualifie un organe plus ou moins creux et affaissé.

Désert (nm) : région où les précipitations annuelles sont inférieures à 25 cm/m².

Diadelphie (adj) : se dit d'un androcée dont les étamines sont soudées en deux groupes par les filets, l'un des groupes pouvant d'ailleurs être constitué par une seule étamine.

Diakène (nm) : fruit sec indéhiscent, formé de deux méricarpes qui se séparent à maturité.

Diagramme floral (nm) : représentation schématique des différentes pièces florales.

Dialypétale (adj) : une corolle dialypétale est celle formée de plusieurs pétales libres.

Diandre (adj) : qualifie un androcée formé de deux étamines.

Diaphane (adj) : qui laisse passer la lumière sans pour autant être transparent.

Diaspore (nf) : terme désignant toute structure disséminée par un individu pour assurer sa multiplication.

Dichasium (nm) : qualifie un type de ramification ou de cyme dans lequel la croissance est poursuivie par deux bourgeons latéraux au même niveau.

Dichogamie (nf) : maturation non simultanée des étamines et des styles d'une même fleur.

Dichotome (adj) : qualifie une formation se divisant régulièrement en deux parties identiques.

Dicline (adj) : qualifie une espèce dans laquelle les fleurs sont unisexuées.

Dicotylédones (nf) : classe d'Angiospermes caractérisées par une plantule possédant, en général, deux cotylédons.

Didyme (adj) : qualifie un organe divisé en deux parties égales.

Didyname (adj) : qualifie un androcée à quatre étamines dont deux étamines sont plus longues que les deux autres.

Diécie (nf) : caractère d'un végétal dioïque.

Digité (adj) : découpé en forme des doigts d'une main.

Dilaté (adj) : qualifie un organe élargi sur une partie de sa longueur.

Dimère (adj) : qualifie une fleur dont chaque verticille comporte à la base deux pièces.

Dimorphisme (nm) : possibilité pour une plante de produire des organes homologues (de même type) mais présentant un aspect différent.

Dioïque (adj) : qualifie les espèces où fleurs mâles et fleurs femelles sont portées par des individus différents.

Diploïde (adj) : contenant un double jeu de chromosomes, un de chaque parent, comme les cellules non reproductrices d'une plante. Voir haploïde, polyploïde.

Diplochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est double, calice et corolle, différenciés ou non.

Diplostémone (adj) : qualifie un androcée dont le nombre d'étamines est double de celui des sépales ou des pétales et dont le verticille externe est alterne avec les pétales.

Disamare (nf) : double samare à deux ailes (ex : Érable).

Discoïde (adj) : en forme de disque.

Discolore (adj) : offrant deux surfaces colorées différemment.

Discontinue (adj) : se dit de la distribution d'une plante qu'on rencontre dans plusieurs régions séparées.

Disperme (adj) : qualifie un fruit qui a deux graines.

Disque (nm) : organe présent au sommet du pédoncule floral ayant l'aspect d'un anneau glandulaire sur lequel sont fixées les pièces florales, on parle de disque nectarifère.

Distal (adj) : qualifie une position éloignée de la base d'un individu ou d'un organe.

Distique (adj) : qualifie des organes disposés en deux rangées parallèles, et sur un même plan.

Divariqué (adj) : caractère de ce qui est écarté et divergent.

Diurne (adj) : qui fleurit le jour. Par opposition à nocturne.

Dolomie (nf) : roche sédimentaire constituée d'au moins 50% de carbonate double de calcium et de magnésium.

Dominant (adj) : se dit d'un gène qui supplante son allèle, lorsque les deux se rencontrent chez un hybride.

Dormance (nf) : période de vie ralentie avant le début de la croissance.

Dorsal, abaxial (adj) : qualifie la partie d'un organe la plus éloignée de l'axe qui le porte.

Dorsifixe (adj) : qualifie une anthère attachée au filet par sa face dorsale.

Dorsiventral (adj) : qualifie une symétrie qui implique une hétérogénéité de structure entre les faces ventrale et dorsale.

Dragoon (nm) : pousse aérienne, issue d'une racine, et qui produit elle-même des racines adventives.

Dressé (adj) : qualifie un élément plus ou moins perpendiculaire au sol.

Drupacé (adj) : qualifie un fruit ayant l'aspect d'une drupe sans en être une.

Drupe (nf) : fruit en partie charnu possédant le plus souvent un seul noyau.

Drupéole (nf) : unité élémentaire d'une drupe composée. (Ex. : mûre, framboise).

Duvet (nm) : profusion de poils microscopiques, visibles seulement à contre-jour, à la surface de certains organes: feuilles, fruits, etc.

Duveteux (adj) : qualifie un organe de la plante couvert de duvet.

Écaille (nf) : organe mince rappelant une feuille par la forme.

Echancré, Emarginé (adj) : qui présente une échancrure ou entaille peu profonde.

Ecologie (nf) : étude du rapport existant entre les organismes et leur milieu.

Ecorce (nf) : couche de cellules à parois minces situé entre les tissus vasculaires et l'épiderme d'une tige ou d'une racine.

Edaphique (adj) : en écologie, rassemble tous les facteurs dépendant directement de la nature et de la structure du sol.

Elaiosome (nm) : appendice oléagineux ou excrétion lipidique sur la graine servant de nourriture aux fourmis qui contribuent alors à la dispersion des diaspores.

Elliptique (adj) : qualifie un organe en forme d'ellipse.

Emarginé (adj) : qui présente une échancrure.

Embrassant (adj) : qualifie un pétiole, un limbe, des stipules etc., se prolongeant de manière à entourer l'axe qui les porte.

Embryon (nm) : organisme en voie de développement. Chez les phanérogames, le terme d'embryon désigne les stades qui aboutissent à la formation de la plantule.

Émétique (adj) : qui fait vomir.

Endémique (adj) : qualifie un taxon qui est propre à une région géographique nettement circonscrite et limitée.

Endémo-vicariante (adj) : se dit d'une plante endémique équivalente à d'autres dans des situations écologiques comparables.

Endocarpe (nm) : partie la plus interne de la paroi du fruit.

Endogamie (nf) : reproduction entre des individus étroitement apparentés. Chez certaines plantes, ceci est dû à l'autopollinisation ; chez d'autres, à la pollinisation croisée entre les membres génétiquement identique d'un clone.

Endogène (adj) : se dit d'un phénomène dont l'origine se trouve dans l'organisme où il se manifeste.

Endosperme (nm) : dans la graine, tissu de réserve qui nourrit l'embryon au cours de sa croissance.

Engainant (adj) : qualifie un organe qui forme une gaine autour d'un autre.

Engrais minéral (nm) : engrais chimique de synthèse ne comprenant pas de carbone.

Engrais organique (nm) : engrais naturel comprenant du carbone et provenant du monde vivant, végétal ou animal.

Ensiforme (adj) : en forme d'épée.

Entière (adj) : se dit d'une feuille qui a des bords unis sans dents ni crénelures.

Entomogamie (nf) : transport du pollen par les insectes.

Entomophilie (nf) : transfert de pollen par l'intermédiaire d'insectes. Adj. : entomophile (voir anémophilie, ornithophilie).

Entre-nœud (nm) : partie d'une tige située entre deux nœuds. Adj. : **inter-nodal**.

Enveloppes (nf) : les enveloppes florales sont les organes externes de la fleur formés de pièces de forme et de couleur semblables (péricarpe) ou différenciées en calice et corolle.

Epars (adj) : disposé sans aucun ordre.

Eperon (nm) : appendice en cornet de forme variable. Pointe creuse, étroite, conique ou cylindrique du calice ou de la corolle.

Ephémères (adj) : se dit de fleurs ne s'épanouissant qu'une fois, puis se fanant rapidement, par opposition à d'autres qui s'ouvrent et se ferment à maintes reprises pendant plusieurs jours.

Ephémérophyte (nf) : thérophyte des régions désertiques à cycle particulièrement bref (de la semaine à au plus 4 mois).

Epi (nm) : racème à fleurs sessiles.

Epicactus (nm) : cactus hybrides, descendant d'ancêtres épiphytes, cultivés pour leurs fleurs remarquables.

Epicalice (nm) : anneau d'organes ressemblant à des sépales, situé juste en dessous des sépales. Fréquent chez les rosacées.

Epicarpe (nm) : partie la plus externe du péricarpe du fruit ; ce qu'on appelle "peau" du fruit.

Epichile (nm) : partie distale ou supérieure du labelle de certaine Orchidées.

Epicotyle (nm) : partie de la jeune plante en germination située au dessus de l'insertion du ou des cotylédons.

Epiderme (nm) : ensemble des cellules superficielles de la plante qui protègent celle-ci.

Épigé (adj) : qualifie tout ce qui pousse au dessus du sol, qualifie aussi une germination dans laquelle l'hypocotyle s'allonge considérablement.

Épigyne (adj) : pourvu d'un ovaire infère. Voir hypogyne.

Épillet (nm) : épi réduit caractéristique des Poacées. Ils sont le plus souvent regroupés à leur tour en inflorescence supérieure (épi, panicule ...).

Épine (nf) : piquant se trouvant sur la tige, les feuilles, etc., d'une plante. Adj. : épineux.

Épipétale (adj) : qualifie une structure (en général des étamines) soudée sur les pétales.

Épiphyllé (adj) : qualifie un organe se développant sur une feuille.

Épiphyte (adj) : plante poussant sur une autre, qui lui sert de support mais sans la parasiter. Voir parasite.

Épisépale (adj) : qualifie une structure soudée sur les sépales.

Epitrope (adj) : qualifie un ovule anatrope pendant à raphé ventral ou dressé à raphé dorsal.

Epizoochore (adj) : qualifie un mode de dispersion des graines par transport sur le plumage ou le pelage des animaux.

Equitantes (adj) : qualifie des feuilles pliées longitudinalement et se chevauchant les unes les autres (Iris, Poireau...)

Erémophyte (nf/adj) : plante vivant dans le désert ou les steppes très ouvertes.

Ericoïde (adj) : qualifie un végétal ayant l'habitus et en particulier le feuillage, d'une bruyère.

Erigé (adj) : port dressé d'une plante.

Erodé (adj) : qualifie un organe dont la marge est irrégulièrement découpée.

Espèce (nf) : groupe de plantes capables, en se croisant, de produire des individus féconds et présentant plus de ressemblances entre elles qu'avec toute autre plante. En tant qu'unité fondamentale du système de classification seule l'espèce porte une appellation binomiale.

Estivation (nf) : manière dont sont disposés les sépales, les uns par rapport aux autres, dans le bouton floral.

Étamine (nf) : organe mâle d'une fleur, comportant un filet portant une anthère en son sommet.

Étendard (nm) : pétale supérieur de la fleur des Lamiacées.

Étoilé (adj) : en forme d'étoile, certains poils sont dit étoilés lorsqu'ils sont ramifiés en étoile à l'extrémité.

Etranglé (adj) : qualifie un ou une série de rétrécissements sur un organe.

Euanthe (nf) : fleur vraie assurant les fonctions de reproduction par elle-même.

Eucaryote (adj) : qualifie une cellule possédant un vrai noyau protégeant le matériel génétique.

Eudicotylédones (nf) : ensemble des Dicotylédones ayant un pollen triaperturé.

Euryhalin (adj) : qualifie un organisme capable de supporter de grandes variations de salinité de son milieu.

Eusyncarpe (adj) : qualifie un gynécée syncarpe formé de carpelles fermés connivents, la concrescence latérale entre deux carpelles formant le septum.

Euryméditerranéen (adj) : qualifie une espèce dont la répartition est centrée sur le domaine méditerranéen mais qui en déborde largement.

Eutrophe (adj) : se dit d'un milieu riche en éléments nutritifs.

Evanescent (adj) : qui dure peu de temps.

Évolution (nf) : processus par lequel tout organisme vivant est parvenu à sa forme actuelle à partir d'ancêtres moins nombreux et plus simples.

Exalbuminé (adj) : qualifie une graine dans laquelle l'albumen a disparu, remplacé en général par les cotylédons remplis de réserves.

Exine (nf) : paroi externe du grain de pollen, caractérisée par sa structure, son ornementation et la position des apertures.

Exsert (adj) : qualifie un organe (souvent une étamine) qui fait saillie hors de son logement (pour une étamine, souvent le tube de la corolle).

Exstipulé (adj) : qualifie une feuille dépourvue de stipules.

Extrorse (adj) : qualifie une étamine dont l'anthère est tournée vers l'extérieur de la fleur.

Facies (nm) : aspect général et port d'une plante à première vue.

Faisceau (nm) : organes partant d'un même point et attachés à plusieurs à leur base.

Falqué, falciforme (adj) : arqué en forme de lame de faux.

Famille (nf) : groupe taxonomique, composé de genres apparentés. La plupart des noms de familles se terminent en -acées, acae en latin.

Farine (nf) : revêtement pulvérulent de certains organes dans certaines familles.

Farineux (adj) : qualifie un organe couvert de farine.

Fasciation (nf) : type anormal de croissance, par lequel le sommet de la tige s'élargit en éventail. Adj. : **fascié**.

Fascicule (nm) : ensemble de fleurs subsessiles, en général à l'aisselle d'une bractée foliacée.

Fasciculé (adj) : qualifie des organes disposés en faisceau ou en fascicule.

Fastigié (adj) : qualifie l'habitus de certaines plantes en forme de pinceau.

Fausse-cloison (nf) : = replum.

Faux-fruit, pseudocarpe (nm) : fruit présentant des structures qui ne sont pas issues de l'ovaire. Le faux-fruit peut par exemple dériver du réceptacle floral accrescent. Ex. : figue, fraise.

Favéolé (adj) : qualifie un organe creusé d'alvéoles régulières.

Fécondation (nf) : dans la reproduction sexuée, union des gamètes mâles et femelles.

Fertile (adj) : capable de procréer.

Fétide (adj) : qui a une odeur désagréable.

Feuillage (nm) : ensemble des feuilles d'un végétal.

Feuillaison (nf) : phase saisonnière de l'apparition des feuilles chez une plante.

Feuille (nf) : organe latéral disposé régulièrement sur la tige et composé généralement d'un pétiole, d'un limbe et parfois d'une gaine.

Filet (nm) : partie inférieure; généralement filiforme, de l'étamine, qui porte l'anthère.

Filiforme (adj) : qualifie un organe aussi fin qu'un fil.

Fimbrié (adj) : à bord finement découpé comme une frange.

Fistuleux (adj) : se dit d'un organe en forme de cylindre creux.

Flabellé, flabelliforme (adj) : en forme d'éventail.

Flagelliforme (adj) : qualifie une tige souple et mince, en forme de fouet, peu feuillée en général.

Fleur (nf) : ensemble de feuilles modifiées adapté à la multiplication sexuelle.

Fleuron (nm) : fleur isolée d'un capitule.

Flexueux (adj) : se dit d'un élément courbé plusieurs fois de suite dans des directions alternantes.

Floconneux (adj) : qualifie un organe couvert d'amas de petits poils étoilés.

Floraison (nf) : formation et épanouissement de la fleur, puis période durant laquelle cette fleur est épanouie.

Flosculeux (adj) : qualifie les Astéracées (composées) dont les capitules sont uniquement formés de fleurons.

Fluctuation (nf) : modification non transmissible, due à la nutrition ou à d'autres facteurs.

Foliacé (adj) : en forme de feuille.

Foliaire (adj) : relatif aux fleurs.

Foliole (nf) : chaque division du limbe d'une feuille composée.

Follicule (nm) : fruit sec, composé d'un carpelle unique, qui s'ouvre d'un côté dans le sens de la longueur. Adj. : **folliculaire**.

Forme (nf) : la plus petite unité taxonomique, constituant une subdivision d'une variété.

Frangé (adj) : caractère d'un organe bordé de découpures irrégulières fines et serrées.

Fronde (nf) : feuille des fougères.

Fructifère (adj) : qualifie un organe qui porte des fruits.

Fructification (nf) : phénomène de formation et de maturation du fruit.

Fruit (nm) : organe contenant les graines. Fruits secs dépourvus de pulpe (akènes, gousses et capsules) et les fruits charnus, souvent comestibles.

Frutescent (adj) : qui a le port d'un arbuste ou d'un arbrisseau.

Fruticée (nf) : formation végétale constituée par des arbustes et des arbrisseaux.

Fumure de fonds (nf) : engrais à décomposition lente, en général organique, et qui assure une réserve alimentaire à la plante dans le sol.

Funicule (nm) : petit cordon qui relie l'ovule au placenta.

Fusifforme (adj) : en forme de fuseau.

Fût (nm) : partie basse du tronc d'un arbre, comprise entre le sol et la première branche basse. Par extension, tronc d'un arbre, surtout droit et élevé.

Futaie (nf) : formation végétale constituée d'arbres nés de semis.

Gaine (nf) : partie élargie à la base du pétiole de la feuille.

Galériculé (adj) : en forme de casque.

Galle (nf) : excroissance produite par un végétal sur ses feuilles ou tiges en réaction à la ponte d'un insecte.

Gamète (nf) : cellule sexuelle haploïde.

Gamétophyte (nm) : individu haploïde producteur de gamète et provenant du développement d'une spore.

Gamopétale (adj) : se dit d'un calice dont les pétales sont plus ou moins soudés entre eux. Une corolle gamopétale résulte de la soudure des pétales ; elle se compose d'un tube et d'une marge parfois longuement découpée.

Garrigue (nf) : formation végétale méditerranéenne, issue de la disparition de la forêt sur un sol calcaire, pauvre en humus et rocaillieux, comportant des plantes herbacées à feuilles persistantes et odorantes (Thym, romarin, lavande...), des arbustes épineux et des arbrisseaux de petite taille.

Géminé (adj) : qualifie des structures ou des organes réunis par deux.

Gemme (nm) : sorte de bourgeon de petites dimensions produit par la plante et pouvant former une nouvelle plante identique au pied mère.

Gemmule (nf) : bourgeon apical de l'embryon.

Gène (nm) : unité transmettant les caractères héréditaires, située à un endroit déterminé sur un chromosome et capable de se reproduire. Adj. : génique.

Génétique (nf) : étude de l'hérédité et de ses mécanismes.

Génome (nm) : ensemble du matériel génétique d'une cellule ou d'un individu. Désigne généralement le lot haploïde de chromosomes.

Genouillé ou géniculé (adj) : organe plié comme un genou.

Genre (nm) : groupement taxonomique d'espèces ayant des caractéristiques similaires, représenté par le premier élément du nom botanique.

Géocarpe (adj) : qualifie une espèce qui mature ses fruits sous terre.

Géophyte (adj) : plante dont les bourgeons destinés à sa survie passent la saison défavorable enfouis sous terre.

Géotropisme (nm) : mouvement de certains organes sous l'action de la gravité. Les racines présentent un géotropisme positif (croissance vers le centre de la terre) tandis que les tiges tendent à s'éloigner du sol (géotropisme négatif).

Germination (nf) : développement d'une graine ou d'une spore qui passe de la vie ralentie à la vie active.

Gibbosité (nf) : renflement en forme de bosse.

Gibbeux (adj) : qualifie un organe ou une structure possédant une ou des gibbosités.

Glabre (adj) : dépourvu de poils (inverse de pubescent).

Glabrescent (adj) : presque glabre.

Glabriuscule (adj) : à pilosité à peine visible.

Glande (nf) : cellule sécrétant un liquide gluant ou parfumé et parfois des sucs digestifs pour décomposer les tissus des insectes capturés.

Glanduleux (adj) : qualifie un organe pourvu d'une glande à son extrémités.

Glaucéscent (adj) : tirant sur le glauque.

Glauque (adj) : nuance de couleur imprécise entre le bleuâtre et le verdâtre pale.

Glochide (nf) : petite touffe de soies ou d'aiguillons terminés en pointe de flèche ou de harpon.

Glomérule (nm) : groupe de fleurs formant un ensemble compact.

Glumacé (adj) : de la nature écailleuse des glumes.

Glume (nf) : bractée des Graminées à l'aisselle desquelles se développe l'épillet.

Glumelle (nf) : inférieure ou supérieure, bractées qui entourent la fleur des Poacées.

Glumellule (nf) : petite pièce à valeur périnthaire de la fleur des Poacées.

Glutineux (adj) : recouvert d'une substance gluante ou collante.

Gorge (nf) : partie supérieure du tube de la corolle d'une fleur sympétale.

Gourmand (nm) : drageon issu du porte-greffe.

Gousse (nf) : fruit sec plus ou moins allongé, à ouverture ventrale et dorsale donnant deux valves. Ex. : petit pois.

Gracile (adj) : fluet et élancé.

Graine (nf) : produit d'un ovule fécondé. Le sens du mot est parfois élargi pour désigner des fruits entiers ou des parties de fruits.

Graminiforme (adj) : en forme de feuilles d'herbe, étroit, à bords presque parallèles.

Granule (nm) : Corps reproducteur peu visible d'une plante cryptogame.

Grappe (nf) : inflorescence dont les fleurs pédonculées sont échelonnées et s'ouvrent successivement du bas vers le haut.

Gravitropisme (nm) : orientation de la croissance d'un organe en réponse à la force de gravité terrestre.

Grêle (adj) : qui est étroit et allongé.

Griffe (nf) : organe souterrain de certaines orchidées ou de l'asperge.

Grimpant (adj) : qualifie un végétal qui s'élève en hauteur en prenant appui sur un support.

Greffon (nm) : partie supérieure de la greffe. Voir porte-greffe.

Gymnosperme (nm) : plante phanérogame arborescente, dont les graines, nues, sont portées sur des écailles ouvertes regroupées en cônes, telle que les conifères.

Gynandre (adj) : qualifie un épillet ou un épi composé de fleurs femelles plus nombreuses que les fleurs mâles.

Gynandrophore (nm) : expansion du réceptacle floral au dessus du périanthe et qui porte le gynécée et l'androcée.

Gynécée (nm) : organe femelle de la fleur, composé des carpelles.

Gynobasique (adj) : qualifie un style inséré à la base du carpelle.

Gynodiécie (nf) : caractère d'une espèce qui possède des pieds femelles et des pieds à fleurs hermaphrodites.

Gynogénèse (nf) : développement d'un embryon à partir d'une oosphère après fécondation mais sans caryogamie.

Gynomonoécie (nf) : caractère d'une espèce qui possède sur le même individu des fleurs femelles et des fleurs hermaphrodites.

Gynophore (nm) : pédoncule portant le gynécée dans certaines familles.

Gynostège (nm) : structure propre aux Asclépiadacées résultant de la fusion des anthères avec les stigmates.

Gynostène (nm) : structure regroupant par soudure les pièces de l'androcée et du gynécée.

Habitat (nm) : lieu de croissance naturel d'une plante.

Habitus (nm) : = port.

Halophyte (nm) : plante poussant dans des terrains imprégnés de sels marins, caractérisée généralement par un degré élevé de succulence.

Hampe, scape (nf) : long pédoncule, dépourvu de feuilles.

Hapaxanthie (nf) : terme désignant une plante qui ne fleurit qu'une seule fois dans sa vie.

Haplochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est réduit à une seule enveloppe, le calice.

Haploïde (adj) : qui contient un seul jeu de chromosomes, comme les gamètes.

Haplostémone (adj) : qualifie un androcée à un seul verticille d'étamines alternipétales.

Hasté (adj) : en forme de fer de lance.

Haustorium (nm) : excroissance charnue en forme de doigt d'une plante parasite, habituellement enfoncée dans la plante hôte pour y puiser sa nourriture.

Hélicoïde ou hélicoïdal (adj) : qualifie une disposition en spirale.

Héliophile (adj) : se dit d'une plante présentant des besoins de lumière élevés pour pouvoir se développer de manière optimale.

Héliophobe (adj) : se dit d'une plante craignant un excès d'ensoleillement.

Hélophyte (nm) : type biologique correspondant à des plantes aquatiques dont les feuilles dépassent de l'eau mais les bourgeons dormants sont sous l'eau.

Hémicryptophyte (nm) : plante vivace dont les bourgeons de renouvellements se trouvent au ras du sol.

Hémicyclique (adj) : spiralo-cyclique.

Hémi-parasite (adj) : plante chlorophyllienne sans racines et poussant donc sur une autre plante à partir du bois de laquelle elle puise eau et sels minéraux (ex, le gui).

Herbacé (adj) : comme une herbe, contraire de ligneux

Herbier (nm) : collection de plantes séchées.

Herchogamie (nf) : Caractérise des fleurs hermaphrodites présentant un obstacle mécanique entre anthères et stigmates s'opposant à toute pollinisation directe.

Hermaphrodite (adj) : bisexué; ayant des fleurs pourvues des deux sexes.

Hespéride (nf), **agrume** (nm) : baie à endocarpe scindé en loges et succulente.

Hétéracanthe (adj) : qualifie une tige ou un rameau hérissé d'aiguillons dissemblables, d'aiguillons et d'acicules.

Hétérochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est distinctement différencié en calice et corolle.

Hétérophylle (adj) : ayant des feuilles dissemblables.

Hétérostylie (nf) : caractère d'une espèce dont les styles présentent des tailles variables.

Hétérotrophe (adj) : qualifie un organisme produisant sa matière organique à partir de matière organique déjà existante.

Hétéroxylé (adj) : qualifie un bois formé de plusieurs types d'éléments : des vaisseaux et des cellules de parenchyme ligneux (comme chez les Angiospermes).

Hexamère (adj) : qualifie une fleur dont la corolle possède six pièces à la base.

Hibernacle, turion (nm) : bourgeon de certaines plantes se formant pour résister aux rigueurs de l'hiver et en vue du renouvellement de la plante au printemps.

Hile (nm) : zone de l'ovule d'où part le funicule.

Hirsute (adj) : se dit d'un organe muni de poils raides et épais.

Hispide (adj) : hérissé de petits aiguillons ou poils raides.

Holoparasite (adj) : plante dépourvue de chlorophylle (donc incapable de photosynthèse) devant prélever au détriment de son hôte la totalité de ses besoins nutritifs.

Homochlamydé (adj) : qualifie un périanthe dont toutes les pièces, ou tépales, sont morphologiquement très semblables (ex : Tulipe).

Homogame (adj) : espèce chez laquelle les anthères et les stigmates d'une même fleur mûrissent simultanément.

Homoplasie (nf) : désigne un caractère ou état apparu deux fois dans deux lignées différentes.

Homoxylé (adj) : qualifie un bois formé d'un seul type d'éléments (ex chez les Gymnospermes).

Hormone (nf) : substance produite par les plantes qui déclenche le développement de leurs organes. Des hormones de synthèse ont été mises au point afin de faciliter la reprise des boutures des végétaux.

Humicole (adj) : qualifie un végétal se développant mieux sur un substrat riche en humus.

Humifère (adj) : riche en humus. On estime qu'un sol est humifère lorsque les matières organiques excèdent 2% des matières sèches dans une terre fine, tamisée et séchée.

Hyalin (adj) : qualifie une structure plus ou moins transparente et ayant l'aspect du verre.

Hybride (nm) : végétal résultant d'une hybridation. Croisement entre deux variétés d'une même espèce ou entre deux espèces différentes.

Hydatode (nm) : formations liées à l'excrétion ou l'exsudation d'eau et/ou de solutés.

Hydrochorie (nf) : condition des plantes dont les semences (dites **hydrochores**) sont disséminées par l'eau.

Hydrogamie (nf) : transport du pollen par l'eau.

Hydrophile (adj) : qualifie une espèce hydrogame.

Hydrophyte (nf) : type biologique de plantes aquatiques qui peuvent être libres et flottantes, mais ne s'élevant pas au dessus de l'eau, et qui passent l'hiver grâce à des structures sub-aquatiques.

Hygrocline (adj) : préférant l'humidité.

Hygroscopique (adj) : qui a tendance à absorber l'eau ou l'humidité.

Hypanthe ou hypanthium (nm) : réceptacle élargi en forme de coupe constitué par la fusion des parties basales des sépales, pétales et filets des étamines.

Hypochile (nm) : partie basale d'un labelle séparé en deux par un étranglement.

Hypocotyle (nm) : partie d'un semis située entre la radicle et le(s) cotylédon(s); partie située entre les racines et la tige.

Hypocratériforme (adj) : désigne une fleur en forme de tube étroit et long, terminée par une corolle brusquement évasée. Ex. : laurier-rose, pervenche.

Hypogée (nm) : germination dans laquelle les cotylédons de la graine sont cachés sous terre.

Hypo-épigyne (adj) : qualifie une fleur pérygine dans laquelle l'ovaire est adhérent au conceptacle.

Hypogyne (adj) : qualifie une fleur dont les pièces du périanthe et les étamines sont insérées en dessous de l'ovaire.

Imbriqué (1) (adj) : qualifie une préfloraison ou une estivation dans laquelle un pétale est recouvert par ses voisins, un pétale recouvre ses voisins, les trois autres étant recouvrant et recouverts.

Imbriqué (2) (adj) : qualifie des organes insérés comme les tuiles d'un toit.

Imparipenné (adj) : qualifie une feuille pennée à nombre de folioles impair.

Incane (adj) : qualifie un organe ou un individu entièrement recouvert d'une pubescence blanche.

Incapitulescence (nf) : inflorescence formée de plusieurs capitules.

Incisé (adj) : qualifie un organe (souvent une feuille) assez régulièrement et profondément découpé.

Inclus (adj) : qualifie des étamines ne dépassant pas du tube de la corolle.

Incube, incombant (adj) : qualifie une disposition des feuilles dans laquelle le bord supérieur de la feuille recouvre le bord inférieur de la feuille située au dessus.

Indéfini (adj) : qualifie une inflorescence dont la croissance est en théorie illimitée, le bourgeon terminal continuant le développement de l'axe inflorescentiel, les fleurs naissant latéralement.

Indéhiscant (adj) : se dit d'un fruit sec (akène) qui ne s'ouvre pas mais se détache en entier de la plante mère.

Indigène (adj) : natif de la région considérée. S'oppose à introduit. La notion de flore indigène est relative. Il est parfois impossible d'affirmer si une plante est authentiquement indigène ou si elle s'est naturalisée à partir d'une introduction très ancienne.

Induction florale (nf) : ce qui amène la floraison et la favorise. La réduction de la durée du jour permet la formation des boutons floraux de plusieurs genres.

Indument, indumentum (nm) : ensemble de la pilosité.

Indupliqué (adj) : qualifie un organe dont les marges sont repliées en dedans.

Induré (adj) : se dit d'un organe devenu ligneux et dur.

Indusie (nf) : petite membrane protégeant les sores des fougères.

Induvie (nf) : organe (réceptacle, sépale etc.) qui se développe lors de la fructification mais qui ne provient pas des carpelles.

Inerme (adj) : sans piquants ni épines ni aiguillons.

Infère (adj) : se dit d'un ovaire, lorsqu'il est situé sous le périanthe.

Infléchi (adj) : qualifie un mouvement de courbure vers l'intérieur.

Inflorescence (nf) : ensemble de fleurs.

Infrutescence (nf) : disposition de l'ensemble des fruits d'un individu.

Innovation (nf) : talle chez les Poacées.

Infundibuliforme (adj) : en forme d'entonnoir.

Introrse (adj) : qualifie une étamine dont la déhiscence de l'anthère s'effectue vers l'intérieur de la fleur.

Introduit (adj) : non indigène, amené par l'activité humaine.

Involucelle (nm) : collerette formée par les bractées situées à la base des ombellules d'une ombelle composée.

Involucre (nm) : ensemble des bractées situées autour de la base d'une fleur ou d'une inflorescence, en particulier d'une ombelle ou d'un capitule.

Involuté (adj) : qualifie un organe enroulé en dedans.

Isocarpellé (adj) : se dit d'un gynécée constitué d'un nombre de carpelles égal au nombre fondamental de la fleur.

Isomère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièces est le même que celui des autres cycles de la fleur en général.

Isostémone (adj) : qualifie un androcée dont le nombre d'étamines est égal à celui des pétales ou des sépales.

Jonciforme (adj) : qui rappelle morphologiquement un jonc, en particulier les feuilles ou les tiges rigides et cylindriques.

Labelle, tablier (nm) : division intérieure en forme de lèvre ou de tablier, souvent pendante et éperonnée, de la fleur des Orchidées.

Labié (adj) : qualifie un calice ou une corolle organisés en deux lèvres.

Lacéré (adj) : qualifie un organe irrégulièrement incisé ou découpé.

Lâche : (adj) : se dit d'une inflorescence à fleurs très écartées. Se dit aussi d'un arbre ou arbuste à port ouvert et souple et à tiges peu rigides et retombantes.

Lacinié (adj) : qui est irrégulièrement découpé en longues lamelles, fines et étroites.

Lactifère (adj) : qui produit du latex.

Lagéniforme (adj) : en forme de bouteille.

Laineux (adj) : recouvert de poils épidermiques très denses, longs et entremêlés.

Laminal (adj) : qualifie une placitation sur toute la surface de la paroi de l'ovaire.

Lancéolé (adj) : se dit d'une feuille découpée en lanières.

Lande (nf) : formation végétale buissonnante, caractérisée par un sol pauvre, argileux, acide avec une prédominance de sous-arbrisseaux et de plantes herbacées.

Languette (nf) : = ligule.

Lanugineux (adj) : recouvert de poils épidermiques très denses, longs et entremêlés.

Latéral (adj) : qui se développe sur le côté.

Latex (nm) : liquide blanc, laiteux, qui exsude de la surface coupée de certaines plantes; notamment des euphorbes, chez lesquelles il est souvent toxique.

Latisepté (adj) : qualifie une silique ou une silicule comprimée dans un plan parallèle au replum.

Laxiflore (adj) : qualifie une inflorescence dans laquelle les fleurs sont espacées les unes des autres.

Légume (nf) : sensu stricto synonyme de gousse.

Lemme (nf) : glumelle inférieure de la fleur de Poacées.

Lenticelle (nf) : petites fentes servant aux échanges de gaz, qu'on rencontre sur les écorces des arbres ou arbustes.

Lenticulaire (adj) : en forme de lentille.

Lèvre (nf) : pétale distinct des autres où se posent souvent les insectes.

Liane (nf) : phanérophyte ligneuse grimpante.

Liber (nm) : tissu vasculaire assurant la conduction de la sève élaborée dans la plante.

Libre (adj) : séparé. Inverse de **conné**.

Liège (nm) : = suber.

Ligneux (adj) : qualifie des organes contenant du xylème secondaire et acquérant la consistance du bois.

Lignification (nf) : processus par lequel les membranes de certaines cellules végétales se transforment, sous l'action de la lignine, en bois.

Lignifié (adj) : qualifie un tissu dont la paroi secondaire des cellules est imprégnée de lignine.

Lignine (nf) : polymère de composés phénoliques extrêmement résistant mécaniquement et chimiquement.

Ligule (nf) : corolle des fleurs externes de certaines Composées, développée vers l'extérieur du capitule. Ou, appendice membraneux situé en haut de la gaine des feuilles des graminées. Adj. : **ligulé**.

Limbe (nm) : partie élargie, étalée d'une feuille.

Limnophyte (nm) : type biologique correspondant à tous les végétaux aquatiques enracinés dans la vase.

Linéaire (adj) : long et étroit, dont les bords sont sensiblement parallèles.

Linguiforme (adj) : en forme de langue.

Lithophyte (adj) : qualifie une plante qui pousse en milieux rocheux ou rocailleux.

Lobe (nm) : division profonde et généralement arrondie d'une feuille, d'un pétale...

Lobé (adj) : qualifie un organe bordé de lobes.

Lobule (nm) : lobe secondaire ou petit lobe.

Lobulé (adj) : qualifie un organe présentant des lobules.

Loculicide (1) (adj) : qualifie une capsule à déhiscence par des fentes longitudinales au niveau des nervures dorsales des carpelles à l'origine de cette capsule.

Loculicide (2) (adj) : qualifie la déhiscence d'une anthère sur toute la longueur de chaque loge.

Lodicule (nf) : petite pièce à valeur périanthaire de la fleur des Poacées.

Loge (1) (nf) : partie de l'anthère contenant en général deux sacs polliniques, les deux loges de l'anthère sont réunies par le connectif.

Loge (2) (nf) : cavité de l'ovaire contenant les ovules ou cavité des fruits dans laquelle se trouvent les graines.

Lomentacé (adj) : qualifie un fruit en général une gousse ou une silique recloisonnée transversalement, secondairement, en articles monospermes le plus souvent et se débitant en articles.

Longistylée (adj) : qualifie une fleur chez laquelle le style, très long, domine les étamines.

Lyrée (adj) : qualifie une feuille imparipennée dont le lobe terminal est bien plus développé que les latéraux.

Maculé (adj) : couvert de taches irrégulières et de couleur différente.

Mamelon (nm) : partie renflée ou excroissance en forme de verrue.

Maquis (nm) : formation végétale, fréquente en région méditerranéenne, issue de la destruction de la forêt sur un sol siliceux ou argileux, constituée d'arbustes épineux, d'herbes aromatiques, constituant des peuplements adaptés aux milieux arides et chauds.

Marcescent (adj) : se dit d'un organe à vie brève qui persiste sur la plante après s'être desséché.

Marcottage (nm) : mode de multiplication végétative reposant sur la possibilité de certaines tiges aériennes de s'enraciner pour donner un nouvel individu.

Marcotte (nf) : tige ou branche d'une plante qui a pris racine sans avoir été séparé du pied mère.

Matière organique (nf) : matière carbonée d'origine végétale ou animale dont l'évolution sous l'action des micro-organismes du sol donne l'humus.

Médifixe (adj) : qui est fixé au milieu d'un organe ou qui est fixé par son milieu.

Mégaphorbiaie (nf) : formation végétale à base de grandes plantes herbacées vivaces.

Méiomère, oligomère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièce est inférieur à celui de la fleur en général.

Méiose (nf) : division réductionnelle, stade particulier de la formation des gamètes, au cours duquel la moitié du nombre total initial de chromosomes passe dans chaque grain de pollen ou chaque ovule.

Méiostémone, paucistémone (adj) : se dit d'un androcée constitué d'un nombre d'étamines inférieur au nombre fondamental de la fleur.

Mellifère (adj) : désigne une espèce végétale fréquemment butinée par les abeilles.

Mendélien (adj) : se dit du rapport mathématique par lequel, selon les lois des probabilités, la progéniture issue d'un croisement sera marquée par les facteurs dominants ou récessifs. Ainsi appelé en mémoire de Gregor Mendel (1822-1884), qui, le premier a dégagé les premières lois de la génétique.

Méricarpe (nm) : partie de fruit, constituée d'une ou de plusieurs graines, enfermée dans une partie d'ovaire et provenant de la division d'un schizocarpe.

Méristème (nm) : masse de cellules non différenciées constituant le bout de tout organe et qui engendre les nouveaux tissus.

Méristémone, polystémone (adj) : se dit d'un androcée constitué de nombreuses étamines.

Mésocarpe (nm) : couche intermédiaire du péricarpe.

Mésophyte (nm) : plante exigeant des quantités d'eau moyennes. Adj. : **mésophile**.

Messicole (adj) : qui croît naturellement dans les champs de céréales.

Métabolisme (nm) : ensemble de tous les phénomènes chimiques se déroulant dans un organisme vivant.

Micropyle (nm) : discontinuité des téguments de l'ovule par lequel rentre le tube pollinique en général.

Microsporogénèse (nf.) : nom donné à la formation des microspores dans le sac pollinique. Elle peut être soit successive quand la séparation des cellules suit chacune de deux divisions mitotiques ou simultanée si les quatre microspores se séparent une fois les deux divisions mitotiques effectuées.

Microsporophylle (nf) : feuille fertile mâle.

Miellat (nm) : substance sucrée produite par les pucerons.

Mimétisme (nm) : camouflage naturel; ressemblance avec le milieu, pour quelque raison que ce soit.

Mitose (nf) : phase de la division cellulaire au cours de laquelle chaque chromosome se divise en deux et un jeu identique est transmis à chacun des deux nouveaux noyaux.

Mixte (adj) : qualifie une inflorescence composée à la fois d'inflorescences définies et indéfinies.

Moelle (nf) : tissu parenchymateux non chlorophyllien, mou et spongieux, présent au centre des tiges.

Monadelphe (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont toutes soudées par leurs filets.

Monandre (adj) : qualifie un androcée à une seule étamine.

Moniliforme (adj) : en forme de collier de perle, de chapelet.

Monocarpellé, unicarpellé (adj) : qui n'a qu'un seul fruit.

Monocarpique (adj) : plante qui fleurit et fructifie une seule fois au cours de son existence.

Monocéphale (adj) : qui ne porte qu'un capitule.

Monochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est réduit à une seule enveloppe, verte ou colorée.

Monocotylédones (nf) : se dit des plantes pourvues d'un seul cotylédon; l'une des deux grandes divisions des plantes à fleurs.

Monogyne (adj) : à un seul pistil.

Monoïque (adj) : dont chaque plante porte des fleurs mâles et femelles unisexuées.

Monophylétique (adj) : qualifie un ensemble d'unités taxonomiques ayant un seul ancêtre commun.

Monopodial (adj) : dont la croissance est assurée d'année en année par le bourgeon terminal.

Monosperme (adj) : qualifie un fruit ne contenant qu'une seule graine. Ex : datte, avocat, olive.

Monosulqué (adj) : qualifie un type de pollen qui ne possède qu'une seule ouverture.

Monotype (adj) : qui ne comporte qu'un élément de la catégorie inférieure : ainsi, une famille ne comportant qu'un genre, un genre ne comportant qu'une espèce, etc.

Monstruosité (nf) : chez les succulentes, type de croissance anormale dû à la conjonction de plusieurs points végétatifs.

Morphologie (nf) : étude de la forme et du développement des parties d'une plante.

Mucilage (nm) : substance végétale visqueuse qui gonfle au contact de l'eau.

Mucron (nm) : petite pointe raide à l'extrémité d'un organe.

Mucroné (adj) : se dit d'un organe végétal qui se termine par une petite pointe raide.

Mucronulé (adj) : qui se termine par un très court mucron.

Multicaule (adj) : souche ou racine produisant plusieurs tiges.

Multifide (adj) : très découpé, divisé en lanières nombreuses.

Multiflore (adj) : portant un grand nombre de fleurs.

Multiloculaire (adj) : offrant de nombreuses loges.

Multipartit (adj) : offrant des partitions nombreuses.

Mutation (nf) : modification génétique permanente.

Mutique (adj) : dépourvu d'arête ou de pointe distincte, par opposition à **mucroné** ou **aristé**.

Mycorhize (nf) : association de racines et de champignons microscopiques qui vivent en symbiose. Le champignon associé peut se développer extérieurement ou dans les tissus superficiels de la racine.

Myrmécochorie (nf) : dissémination des diaspores par les fourmis.

Myrmécophile (adj) : se dit d'une plante qui loge ou (et) nourrit les fourmis.

Nanophanérophyte (nm) : phanérophyte de moins de 7 m.

Napiforme (adj) : en forme de tubercule de navet.

Nasties (nf) : Mouvements de certains organes végétaux dont l'orientation est fixée par une disposition anatomique. A la différence du tropisme elle est indépendante de l'anisotropie du milieu. Ainsi en est-il des positions veille et sommeil des folioles de certaines espèces de trèfles par exemple. Ces mouvements sont le plus souvent apparemment réversibles. Cependant ce mouvement peut provenir d'une élongation dissymétrique des cellules internes ou externes comme dans le cas de la thermonastie de la tulipe. Les caractéristiques de réversibilité et de croissance ne doivent donc pas être retenues pour différencier nasties et tropismes.

Naturalisée (adj) : se dit d'une plante qui s'est acclimatée et prospère dans un lieu autre que son habitat naturel.

Nectaire (nm) : glande ou tissu sécrétant le nectar.

Nectar (nm) : sécrétion sucrée, produite par un nectaire.

Nectarifère (adj) : qualifie une plante ou un organe qui sécrète du nectar.

Néoténie (nf) : survivance de caractères juvéniles chez une plante adulte.

Néotropical (adj) : dont la distribution est centrée entre les tropiques du nouveau monde.

Nervation (nf) : disposition des nervures d'une feuille.

Nervé (adj) : pourvu de nervures saillantes.

Nervure (nf) : structure conductrice de sève située dans le limbe des feuilles.

Neutrophile (adj) : qualifie un organisme qui préfère ou exige des conditions de pH proches de la neutralité.

Nitrophile (adj) : se dit des plantes exigeant un sol riche en nitrates, comme celui des pacages fumés par le bétail.

Nocturne (adj) : qui fleurit la nuit.

Nodosité ou nodule (nf) : renflement présent sur les racines de certaines plantes et contenant des bactéries fixatrices de l'azote.

Nœud (nm) : partie d'une tige sur laquelle une feuille prend naissance. Adj. : **nodal**.

Noix (1) (nf) : fruit sec indéhiscent issu d'un gynécée syncarpe.

Noix (2) (nf) : noyau de la drupe du Noyer.

Nomenclature (nf) : système de dénomination des végétaux suivant des règles internationales, fondées sur le système inventé par Linné vers 1753. Chaque plante y est désignée d'un nom latin, dérivé tantôt de son nom ancien, tantôt de l'un de ses traits propres, tantôt du nom d'une personne à honorer, liée ou non à sa découverte. Le nom de chaque espèce est formé de deux parties, le nom du genre, suivi de l'épithète distinguant l'espèce.

Nouveaux (adj) : garni de distance en distance de nœuds ou renflements.

Noyau (nm) : partie essentielle de la cellule, contenant entre autres les chromosomes. Adj. : **nucléaire**.

Nucelle (nm) : tissu diploïde de l'ovule dans lequel une cellule va subir la méiose.

Nucule (nf) : méricarpe indéhiscent, monosperme, à une seule loge et à péricarpe dur.

Nudicaule (adj) : à tige nue, sans feuilles.

Nu (adj) : organe privé des appendices ou des enveloppes qui l'accompagnent ordinairement.

Obclavé (adj) : en forme de massue renversée.

Obconique (adj) : en forme de cône renversé.

Obcordé (adj) : en forme de cœur renversé.

Obdiplostémone (adj) : qualifie un androcée dont le nombre d'étamines disposé sur deux verticilles est double de celui des pétales ou des sépales et dont le verticille externe est opposé aux pétales.

Obhaplostémone (adj) : qualifie un androcée à un seul verticille d'étamine en position oppositipétale.

Obisostémone (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont en nombre égal à celui des pièces de la corolle et opposées à celles-ci.

Oblancéolé (adj) : en forme de fer de lance renversé.

Oblong (adj) : plus long que large et arrondi aux deux extrémités.

Obovale, obové (adj) : ovale avec la plus grande largeur en haut.

Obtus (adj) : à sommet arrondi.

Ochréa (nm) : gaine tubuleuse entourant la base du pétiole des feuilles chez les Polygonacées.

Odorant (adj) : qui dégage une odeur.

Odoriférant (adj) : qui dégage une odeur agréable.

Œil (nm) : synonyme de bourgeon, à bois ou à fruit, pour un arbre fruitier ou d'ornement.

Œillette (nm) : rejet ou bourgeon raciné ou non qui naît à la base d'une plante et peut être détaché pour la multiplication.

Œuf (nm) : cellule diploïde résultant de la fécondation d'un gamète femelle par un gamète mâle, et donnant un embryon en se développant.

Oléagineux (adj) : dont la teneur en lipides est importante.

Oligo-élément (nm) : un oligo-élément est un élément chimique qui agit à l'état de trace, mais est indispensable à la vie des plantes (Bore, Zinc, etc.).

Oligomère, méiomère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièce est inférieur à celui de la fleur en général.

Oligosperme (adj) : à graines peu nombreuses.

Oligotrophe (adj) : se dit d'un milieu pauvre en éléments nutritifs.

Ombiliqué (adj) : qui est pourvu d'un ombilic. Une feuille ombiliquée est attachée au pétiole par le milieu de sa surface, qui est un peu enfoncé, et d'où les nervures divergent comme d'un centre commun.

Ombelle (nf) : inflorescence dans laquelle au moins trois pédicelles prennent naissance au même point.

Ombellule (nf) : ombelle secondaire dans une ombelle composée.

Ombrophile (adj) : qualifie une plante qui recherche des conditions humides.

Onciné (adj) : couvert de poils recourbés en crochets.

Onglet (nm) : partie basale, étroite et allongée, d'un pétale, prolongeant celui-ci à l'intérieur du calice.

Onguiculé (adj) : qualifie un pétale dans lequel l'onglet est bien marqué.

Ontogénèse (nf) : histoire du déroulement d'un être vivant.

Oosphère (nf) : gamète femelle.

Opercule (nm) : chez les mousses, couvercle de la capsule qui, à maturité, s'en détache, dégageant ainsi le péristome.

Opposé (adj) : qualifie deux organes insérés au même niveau et se faisant face.

Oppositipétale (adj) : qualifie des étamines disposées de manière opposées aux pétales.

Orbiculaire (adj) : arrondi selon une forme se rapprochant de celle du cercle.

Ordre (nm) : groupe taxonomique constitué d'une ou plusieurs familles apparentées. Les noms des ordres se terminent en "-ales".

Oreillette (nf) : excroissances, en général symétriques, situées à la base d'un limbe de feuille ou de pétale, on parle aussi d'oreillettes, par extension, pour de grandes stipules.

Organe (nm) : partie bien délimitée d'un organisme et assurant une (des) fonction(s) bien définie(s).

Ornithochorie (nf) : dissémination des diaspores par les oiseaux.

Ornithophilie (nf) : transfert de pollen par l'intermédiaire des oiseaux.

Orophyte (adj) : qualifie une plante dont la répartition se limite aux montagnes.

Orthotrope (adj) : qualifie un ovule dans lequel le hile, le micropyle et la chalaze sont alignés.

Ouvert (adj) : qualifie une préfloraison ou une estivation valvaire dans laquelle les pétales ou les sépales ne se touchent même pas.

Ovaire (nm) : partie femelle, centrale, d'une fleur, constituée des carpelles contenant les ovules. L'ovaire évolue en fruit après la fécondation.

Ovale (adj) : qualifie un organe dont le contour évoque la forme d'un œuf.

Ovoïde (adj) : proche de l'ovale.

Ovule (nm) : l'œuf d'une plante, qui, après fécondation, se transforme en graine.

Pachycaule (adj) : dont la base de la tige est enflée. Etat intermédiaire vers le port caudiciforme.

Paillette (nf) : petite lame scariose accompagnant les fleurs sur le réceptacle du capitule de certaines Dispsacacées et Astéracées.

Palais (nm) : renflement de la lèvre inférieure de certaines fleurs zygomorphes et obturant le tube de la corolle.

Paléodicotylédones (nf) : ensemble des Dicotylédones ayant un pollen monoaperturé.

Paléole (nf) : glumelle supérieure de la fleur de Poacées.

Paléotropical (adj) : dont la distribution est centrée entre les tropiques de l'ancien monde.

Palmatifide (adj) : divisions jusqu'à mi-distance entre le bord du pétiole et de la feuille.

Palmatilobé (adj) : feuilles ayant une nervation palmée et des lobes marqués.

Palmatipartite (adj) : qualifie une feuille palmée dont les divisions atteignent presque la base du limbe.

Palmatiséqué (adj) : qualifie une feuille palmée divisée en plusieurs folioles indépendantes.

Palme (nf) : grandes feuilles des Arécacées ou palmiers.

Palmé (adj) : quand toutes les nervures partent du même point.

Palustre (adj) : se dit d'un végétal se développant préférentiellement dans un habitat riche en eaux stagnantes (marais).

Palynologie (nf) : étude du pollen.

Panduriforme (adj) : en forme de violon.

Panicule : racème de racèmes. Adj. : **paniculé**.

Pantropical (adj) : qui est distribué majoritairement dans la zone du globe comprise entre les deux tropiques.

Papilionacé (adj) : qualifie la forme de la corolle de nombreuses Fabacées.

Papille (nf) : cellule épidermique faisant une légère saillie et conférant à l'organe un aspect velouté ou rugueux.

Papilleux (adj) : qualifie un organe couvert de papilles.

Pappus (nm) : touffe de polis au sommet d'un akène ou d'un fruit. (Syn. : **Aigrette**)

Papyracé (adj) : ayant la consistance du papier.

Paracarpe (adj) : qualifie un gynécée syncarpe formé de carpelles ouverts soudés bord à bord.

Paracorolle (nf) : ensemble de pièces parfois portées par les pétales à la jonction du limbe et de l'onglet.

Parcheminé (adj) : ayant l'aspect sec du parchemin.

Paraphylétique (adj) : qualifie une lignée ne regroupant qu'une partie seulement des descendants d'un ancêtre commun.

Paraphyse (nf) : filaments stériles, mélangé aux sporanges dans les sores.

Paraplacentaire (adj) : déhiscence s'effectuant par des fentes de déhiscence de part et d'autres des placentas.

Parasite (nm) (adj) : plante qui s'unit organiquement à une autre (l'hôte) et en tire directement sa substance. Adj. : **parasitaire**.

Parenchyme (nm) : tissu formé de cellules photosynthétiques vivantes aux parois minces ou de cellules de réserve. Il est capable de se diviser, même à maturité.

Pariétal (adj) : qualifie une placentation dans laquelle les ovules sont insérés sur les parois de l'ovaire du gynécée paracarpe.

Paripenné (adj) : qualifie un organe, en général une feuille, divisé en un nombre pair de folioles.

Parthénocarpique (adj) : qualifie un fruit se développant sans fécondation et donc ne contenant pas de graines.

Parthénogénèse (nf) : formation d'un embryon sans fécondation à partir d'un ovule non fécondé.

Partition (nf) : division.

Pathologie (nf) : étude des maladies.

Pauciflore (adj) : qualifie une inflorescence possédant peu de fleurs.

Paucistémone, méiostémone (adj) : qualifie un androcée au nombre d'étamine inférieur à celui des pièces du calice.

Peau (nf) : épicarpe des fruits charnus, ou tégument externe de certaines graines.

Pectiné (adj) : pourvu de dents, d'épines, etc., disposées comme les dents d'un peigne.

Pédalé (adj) : qualifie une feuille à plusieurs segments, le médian étant libre, les latéraux s'insérant chacun sur celui qui le précède.

Pédicelle (nm) : dans une inflorescence, axe portant une fleur unique. Adj. : pédicellé.

Pédoncule (nm) : partie mince qui relie la fleur à la tige.

Peltée (adj) : se dit d'une feuille dont le pétiole est fixé au milieu du limbe.

Pennatifide : feuille très découpée dont les échancrures n'atteignent pas la nervure centrale.

Pennatilobé (adj) : qualifie une feuille pennée dont les divisions ne dépassent pas la moitié de la distance de la marge à la nervure centrale.

Pennatipartite (adj) : qualifie une feuille pennée dont les divisions atteignent presque la nervure centrale.

Pennatiséquée (adj) : qualifie une feuille pennée divisée en plusieurs folioles.

Penne (nf) : divisions de premier ordre des feuilles pluri pennées.

Penné (adj) : une nervure principale et des nervures secondaires régulièrement disposées de chaque côté.

Pentacyclique (adj) : qualifie une fleur dont les pièces sont disposées sur cinq verticilles successifs.

Pentamère (adj) : qualifie une fleur qui présente des cycles de cinq pièces florales identiques.

Pépin (nm) : graine d'une hespéride, ou graine et endocarpe d'une baie ou d'un fruit pomacé.

Pépon (nm), **péponide** (nf) : baie à épicarpe dur et épaissi, assez volumineuse et charnue.

Pérennant (adj) : qui dure ou qui peut durer ou vivre plusieurs années.

Pérenne (adj) : plante ou partie d'une plante pouvant vivre plusieurs années.

Perfoliée (adj) : se dit d'une feuille qui enveloppe la tige.

Périanthe (nm) : enveloppe protectrice de la fleur, constituée de tépales uniformes ou d'un calice externe et d'une corolle interne.

Péricarpe (nm) : partie du fruit issue du développement de la paroi de l'ovaire qui entoure et protège la graine.

Périgone (nm) : périanthe au niveau duquel les pièces florales ne sont pas différenciées et sont nommées tépales, comme chez la tulipe.

Périgyne (adj) : intermédiaire entre hypogyne et épigyne, c'est à dire dont le périanthe est inséré au milieu de l'ovaire.

Périsperme (nm) : tissu de réserve diploïde présent dans certaines graines et provenant du développement du nucelle.

Persistant (adj) : qualifie un organe ou un ensemble de pièces qui restent en place plus longtemps que chez la plupart des autres espèces.

Personée (adj) : qualifie une corolle ayant l'aspect d'un masque, à deux lèvres, à gorge fermée par une saillie nommée palais.

Pessière (nf) : forêt d'épicéas.

Pétale (nm) : pièce de la corolle. Adj. : pétaloïde.

Pétiole (nm) : partie rétrécie reliant le limbe d'une feuille à la tige.

Pétiole (nm) : petit pétiole d'une foliole dans une feuille composée.

PH (nm) : indication du degré d'acidité ou de basicité. Un sol à PH 7 est neutre, à PH 8 est basique, et à PH 4, très acide. Un PH 6, 5 convient à la plupart des succulentes.

Phanérogame (adj) : se dit d'une plante vasculaire se reproduisant par fleurs et graines telle que les angiospermes et les gymnospermes. (Inverse à cryptogame). Les phanérogames forment un embranchement. Syn.: spermatophyte.

Phanérophyte (nm) : type biologique correspondant à des plantes, en général ligneuses, à appareil végétatif persistant au dessus du sol lors de la mauvaise saison et à bourgeons situés à plus de 50 cm du sol.

Phéromone (nf) : hormone fabriquée par certains insectes ou végétaux.

Phloème (nm) : tissus vasculaire assurant la conduction de la sève élaborée dans la plante.

Photopériode (nf) : longueur de l'exposition journalière d'une plante à la lumière.

Photosynthèse (nf) : phénomène propre aux plantes, par lequel des composées organiques complexes (hydrates de carbone) sont synthétisés à partir de dioxyde de carbone et d'eau en présence de lumière et de chlorophylle.

Phototropisme (nm) : mouvement de certains organes sous l'action de la luminosité. Les racines présentent un phototropisme négatif (croissance à l'abri de la lumière) tandis que les tiges tendent à s'élever vers la lumière (phototropisme positif).

Phylloclade (nm) : tige aplatie, dont l'aspect et les fonctions sont analogues à ceux d'une feuille.

Phyllode (nm) : pétiole aplati et élargi ressemblant à un limbe.

Phyllotaxie (nf) : disposition des pièces sur un axe, notamment des feuilles.

Phylogénie, phylogénèse (nf) : pedigree, histoire du développement d'un taxon.

Adj. : phylogénétique, phylogénique.

Physiologie (nf) : étude des phénomènes se déroulant à l'intérieur d'un organisme.

Phytochrome (nf) : pigment qui joue un rôle dans de nombreuses réactions des plantes à la lumière, dont l'une des deux absorptions caractéristiques se situe dans l'infrarouge proche.

Phytomère (nf) : unité élémentaire de pousse aérienne ou de racine dont est formée la plante par adjonctions successives.

Piliforme (adj) : en forme de poil.

Pilosité (nf) : ensemble des poils couvrant tout organe d'une plante.

Piriforme (adj) : en forme de poire.

Pistil (nm) : ensemble des pièces femelles d'une fleur résultant de la soudure de plusieurs carpelles.

Pistillé (adj) : qui possède uniquement des organes femelles.

Pivot (nm) : racine principale d'une plante de laquelle partent latéralement des racines secondaires, des radicules etc.

Pivotant (adj) : qualifie un appareil racinaire présentant un pivot.

Placenta (nm) : partie de l'ovaire portant les ovules. Adj. : **placentaire**.

Placentation (nf) : mode de distribution des placentas dans l'ovaire.

Plan floral (nm) : plan défini par la nervure médiane de la bractée florale, le pédoncule floral et l'axe de l'inflorescence.

Plantule (nf) : plante embryonnaire, ou stade de la germination où les cotylédons sont encore fonctionnels.

Plateau (nm) : tige particulière, très courte et aplatie en sorte de disque, portant des feuilles à sa face supérieure et des racines à sa face inférieure.

Pléiomérie (nf) : augmentation considérable du nombre de pièces d'un verticille.

Pléiomère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièces est supérieur à celui de la fleur en général.

Pluriflore (adj) : à fleurs nombreuses.

Plumeuse (adj) : muni de poils rameux ou rangés sur deux rangs, comme les barbes d'une plume.

Plumule (nf) : bourgeon apical de l'embryon.

Pluriannuelle (adj) : se dit d'une espèce vivace dont les individus restent à l'état végétatif pendant plusieurs années, mais ne fleurissent et ne fructifient qu'une seule fois avant de disparaître.

Pluriloculaire (adj) : qui possède plusieurs loges.

Poil (nm) : formation épidermique uni- ou pluricellulaire présente à la surface de divers organes.

Pollacanthé (adj) : se dit d'une plante pouvant avoir plusieurs floraisons.

Pollen (nm) : grains minuscules produits par les anthères des plantes à fleurs, porteurs de gamètes mâles.

Pollinie (nf) : masse de pollen, constituée par le contenu agglutiné d'une anthère.

Pollinisation (nf) : transfert de pollen sur les stigmates réceptifs d'une fleur. Voir fécondation.

Pollinisation directe (nf) : transfert du pollen d'une fleur sur les stigmates de la même fleur.

Pollinisation indirecte ou croisée (nf) : transfert du pollen d'une fleur sur les stigmates d'une plante génétiquement différente.

Polyakène (nm) : fruit multiple formé par plusieurs akènes dérivant d'un gynécée apocarpe ou par extension un cénocarpe à méricarpes uniovulés et indéhiscent.

Polyadelphie (adj) : qualifie un androcée dans lequel les étamines sont soudées entre elles en plusieurs faisceaux.

Polycarpique (1) (adj) : qualifie un gynécée dont les carpelles sont tous libres entre eux.

Polycarpique (2) (adj) : qualifie une plante qui fleurit et fructifie plusieurs fois dans sa vie.

Polycéphale (adj) : qui porte plusieurs capitules.

Polygame (adj) : qualifie une espèce dans laquelle les individus portent des fleurs mâles, femelles et hermaphrodites.

Polygène (nm) : gène déterminant collectivement l'expression d'un caractère donné à différents degrés.

Polymère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièces est supérieur à celui de la fleur en général.

Polymorphe (adj) : qui présente un polymorphisme.

Polymorphisme (nm) : propriété d'un organe ou d'une espèce de présenter une grande variabilité morphologique.

Polypétale (adj) : qualifie une corolle dont les pétales sont libres entre eux.

Polyphylétique (adj) : qualifie une lignée artificielle ayant plus d'une origine évolutive.

Polypléide (adj) : contenant au moins trois jeux de chromosomes. Voir haploïde, diploïde.

Polysépale (adj) : qualifie un calice à sépales libres entre eux.

Polysperme (adj) : qui contient plusieurs graines.

Polystémone, méristémone (adj) : se dit d'un androcée constitué de nombreuses étamines.

Pomacé (adj) : qualifie le fruit de certaines Rosacées dérivant de l'évolution du gynécée infère et du réceptacle qui l'entoure.

Ponctué (adj) : marqué de petits points.

Pool de gènes (nm) : ensemble des gènes d'une population donnée.

Pore (nm) : petite ouverture située à la surface d'une feuille, d'un fruit, etc.

Poricide (adj) : se dit d'un organe, d'un fruit ou d'une anthère à déhiscence par des pores.

Port (nm) : allure générale ou type de développement caractéristique d'un végétal. On distingue le port arborescent, lianoïde, rampant, buissonnant, volubile, érigé, fastigié, monopodial, sympodial... Le port dépend directement du type de ramification.

Porte-greffe (nm) : partie inférieure de la greffe, qui fournit le système racinaire.

Préfeuille (nf) : petite feuille présente sur le pédoncule floral en général près de la fleur.

Préfloraison (nf) : disposition des pétales dans le bouton floral.

Préfoliation (nf) : disposition des feuilles préformées dans le bourgeon.

Préfoliation (nf) : = préfoliation.

Primine (nf) : tégument interne dans un ovule bitegminé.

Priorité (nf) : en nomenclature, principe selon lequel le nom attribué valablement en premier lieu est prioritaire par rapport aux autres.

Proanthostrobile (adj) : fleur archaïque gymnospermienne fossile, datée du secondaire, constituée de bractées, de microsporophylles et de macrosporophylles disposées en spirales sur un axe.

Procaryote (nm) : être unicellulaire dont le matériel génétique n'est pas "emballé" dans un noyau ("procaryote" = "avant le noyau").

Procombant (adj) : qualifie une tige ou un rameau couchés sur le sol mais ne s'y enracinant pas.

Prolifère (adj) : organe qui en produit un autre semblable à lui-même.

Propagule (nf) : petite feuille épaisse qui pousse au sommet des tiges et permet la propagation de la plante en formant une sorte de bouture naturelle. Les droséras pygmées utilisent largement ce procédé, leurs propagules sont souvent appelées gemmes.

Prostré (adj) : port couché ou à ras de terre d'une plante.

Protandrie (nf) : maturation des anthères avant les stigmates de la même fleur.
Adj. : **protandre**.

Protocorme (nm) : structure peu différenciée dérivant de la germination d'une graine d'Orchidée.

Protogyne (nf) : maturation des stigmates avant les anthères de la même fleur. Adj. : **protogyne**.

Protoplasme (nm) : ensemble des substances protidiques qui constitue la cellule et qui est le siège des processus fondamentaux de la vie. Il comprend le cytoplasme et le noyau.

Protophylle (nf) : premières feuilles apparaissant lors de la germination et parfois différentes morphologiquement des feuilles définitives.

Proximal (adj) : qualifie, sur un organe, un positionnement proche du lieu d'attache de cet organe.

Pruine (nf) : production épidermique cireuse, labile, de couleur glauque.

Pruineux (adj) : couvert d'une couche blanche cireuse.

Psammophile (adj) : qualifie un organisme qui affectionne les sols sableux.

Pseudanthe (nm) : inflorescence souvent très réduite ou compacte mimant une fleur simple.

Pseudoaxile (adj) : qualifie la placentation dans un gynécée paracarpe recloisonné secondairement.

Pseudobulbe (nm) : simple épaissement de la base de la tige, chez les orchidées, ayant l'apparence externe d'un bulbe, mais pas sa structure interne.

Pseudocéphalum (nm) : généralement céphalum latéral.

Ptéridophytes (nf) : embranchement de plantes dont certaines, aujourd'hui fossiles, comptent parmi les premières apparues.

Dépourvues de graines et de fleurs, les Ptéridophytes se multiplient grâce aux spores dispersées par le vent. Dans la flore actuelle, les fougères en forment le groupe le plus important, mais il faut mentionner aussi les lycopodes, les sélaginelles et les prêles.

Ptyxis (nf) : = préfoliation.

Pubérent (adj) : qualifie un organe couvert de poils fins, mous et peu serrés.

Pubescent (adj) : qualifie un organe densément couvert de poils fins et mous.

Pulvérulent (adj) : couvert d'une sorte de poussière ou farine.

Pulvinus (nm) : petit renflement présent à la base du pétiole et souvent impliqué dans des mouvements foliaires.

Pyrophyte (nm) : espèces végétales dont la croissance ou la germination sont favorisées par des incendies périodiques de leur milieu.

Pyxidaire (adj.) : qualifie la déhiscence d'un organe qui s'effectue transversalement, dans le plan équatorial ou non.

Pyxide (nf) : capsule à déhiscence transversale, dont la partie supérieure se soulève comme un couvercle.

Quadrangulaire (adj) : qui présente une section à quatre angles.

Quadrifide (adj) : qui a quatre divisions.

Quaterné (adj) : qualifie des organes insérés par quatre.

Quinconcial (adj) : qualifie une préfloraison ou une estivation dans laquelle deux pétales ou sépales sont recouvrant, deux sont recouverts et un est à la fois recouvert et recouvrant.

Quinné (adj) : qualifie des organes disposés par cinq.

Racème (nm) : l'un des deux types fondamentaux d'inflorescence, chez lequel l'axe se développe au sommet, les fleurs les plus anciennes se trouvant à la base.

Racémeux (adj) : qui à l'aspect d'un racème, d'une grappe.

Rachis (nm) : axe d'une feuille composée ou d'une inflorescence.

Racines adventives (nf) : racines qui prennent naissance latéralement sur une tige ou sur un rhizome. Le système des racines se complète par des racines dites adventives, parce que développées sur la partie souterraine de la tige. Par exemple les racines qui paraissent là où les tiges des ronces touchent terre, ou sur les gourmands des fraisiers.

Racine pivotante (nf) : racine verticale, robuste, se développant à partir de la radicule.

Radiale (à symétrie) (adj) : dont les pièces sont disposées également autour d'un point central comme les rayons d'une roue.

Radical (adj) : prenant naissance sur les racines ou au niveau du sol.

Radicant (adj) : capable de produire des racines aux points de contact avec le sol.

Radicelle (nf) : petite ramification de racines, servant à l'absorption des sels en solution.

Radicule (nf) : première racine apparaissant sur une graine.

Radié (adj) : qui est disposé en rayons qui partent d'un centre commun.

Raméal (adj) : qualifie un organe porté, naissant ou qui est l'équivalent d'un rameau.

Rameau (nm) : en général, axe de nature caulinaire, développé à partir d'un bourgeon et portant ou non des feuilles.

Rameux, ramifié (adj) : divisé en plusieurs tiges secondaires.

Rampant (adj) : qualifie certains organes d'une plante croissant parallèlement au sol en émettant ou non des racines adventives.

Ramule (nf) : petit rameau ou ramille. Il existe même, plus petite encore, la **ramuscule**.

Ramure (nf) : ensemble des rameaux d'un arbre.

Raphé (nm) : zone de contact entre le funicule et les téguments de l'ovule dans un ovule anatrope.

Raquette (nf) : segment de tige aplatie d'Opuntia ayant la forme d'une raquette de tennis.

Rayon (nm) : pédoncule d'ombelle ou pédicelle d'ombellule.

Réceptacle (nm) : sommet modifié de l'axe d'une plante, d'où sont issues les pièces florales.

Récessif (adj) : se dit d'un gène dont l'action est cachée par celle de son allèle, lorsque les deux sont présents chez un hybride.

Récurvé (adj) : qualifie un organe recourbé, renversé vers l'extérieur ou vers le bas.

Réfléchi (adj) : renversé à l'opposé de sa direction initiale.

Rejet (nm) : pousse apparaissant au pied de la plante mère.

Remontant (adj) : qualifie une plante fleurissant et fructifiant plusieurs fois dans l'année.

Réniforme (adj) : qui a la forme du rein (Haricot).

Répandu (adj) : dont la distribution est plus large que la moyenne.

Replum (nm) : dans la silique ou la silicule des Brassicacées, fausse cloison séparant les deux loges.

Résine (nf) : sécrétion plus ou moins liquide, à base de composés terpéniques, en partie dissoute dans des essences.

Respiration (nf) : opération inverse de la photosynthèse, au cours de laquelle des matières organiques sont décomposées en dioxyde de carbone et en eau, avec dégagement d'énergie.

Réticulé (adj) : qui à l'aspect d'un réseau ou filet.

Rétinacle (nm) : organe portant les pollinies chez les Orchidées.

Retombant (adj) : port pendant d'une plante.

Rétracté (adj) : réfléchi sur lui-même brusquement comme par suite à une cassure.

Rétus (adj) : à sommet tronqué et légèrement déprimé.

Révoluté (adj) : qualifie la marge d'une feuille qui est repliée vers l'extérieur et en dessous.

Rhizoïde (nm) : poil à fonction fixatrice et absorbante des gamétophytes des Bryophytes et Ptéridophytes et des thalles de certaines Algues.

Rhizomateux (adj) : qui possède un rhizome.

Rhizome (nm) : tige souterraine des Monocotylédones (Bambou, Agave).

Rhomboidal, rhombique (adj) : qui a la forme d'un losange.

Ripicole (adj) : qualifie une espèce se développant au bord des cours d'eau.

Roncinée (adj) : qualifie une feuille pennatifide à dents aiguës rabattues vers le bas du limbe, et de taille décroissante du haut vers le bas comme la feuille du pissenlit.

Rosette (nf) : feuilles groupées en forme de rose (Echeveria).

Rostellum (nm) : chez les fleurs d'Orchidées, lamelle séparant le stigmate de l'anthere.

Rostré (adj) : en forme de bec.

Rotacée (adj) : corolle à pétales soudés en tube à la base puis étalés comme les rayons d'une roue.

Rubéfiant (adj) : qui produit une rougeur à la surface de la peau.

Rubigineux (adj) : de couleur rouille.

Rude (adj) : tige ou feuille garnie de poils raides qui la rend rugueuse au contact.

Rudéral (adj) : poussant sur les décombres ou les détritiques, généralement non loin des habitations.

Rugueux (adj) : qualifie une surface rude au toucher.

Ruminé (adj) : qualifie l'albumen de certaines graines qui comporte des sinuosités.

Rupicole, rupestre, saxicole (adj) : se dit d'une espèce se développant préférentiellement sur des substrats pierreux ou dans les fissures d'un rocher.

Rustique (adj) : désigne une espèce capable de se développer en dépit des conditions défavorable du milieu où elle vit.

Sac pollinique (nm) : chacun des deux compartiments des loges polliniques de l'anthere.

Sagitté (adj) : qui a la forme d'un fer de flèche.

Saillant (adj) : qualifie un organe dépassant nettement ceux qui l'entourent.

Samare (nf) : akène dont le péricarpe est prolongé par une aile plus ou moins membraneuse servant à la dissémination par le vent.

Saponine (nf) : composé toxique aux propriétés savonneuses, présent chez certaines plantes.

Saprophytes (adj) : plantes qui se nourrissent des déchets organiques.

Sarcocarpe (nm) : partie médiane du péricarpe.

Sarmenteux (adj) : se dit d'un arbuste ou d'une liane à longs rameaux flexibles et retombants et ayant besoin d'un support pour se développer.

Saxicole (adj) : croissant sur les rochers.

Scabre (adj) : se dit d'un organe dont la surface est très rugueuse au toucher.

Scalariforme (adj) : définit des vaisseaux conducteurs, marqués de lignes transversales en échelons.

Scaliforme (adj) : en forme d'écaille.

Scarieux (adj) : se dit d'un organe végétal membraneux, sec et translucide.

Scape (nm), **hampe** (nf) : Pédoncule nu, partant de la base de la plante, et portant une ou plusieurs fleurs.

Schizocarpe (nm) : fruit sec qui se divise à maturité en plusieurs méricarpes.

Schizocarpique (adj) : qualifie une plante qui produit un cénocarpe.

Schizogène (adj) : qualifie des poches ou canaux sécréteurs nés de l'écartement de cellules sécrétrices comme chez les Eucalyptus, les Millepertuis.

Schizolysigène (adj) : qualifie des poches sécrétrices provenant de l'écartement puis de la lyse de cellules sécrétrices comme chez les Rutacées.

Sciaphile (adj) : plante capable de vivre à l'ombre.

Sclérenchyme (nm) : tissu de soutien dont les parois cellulaires sont épaisses, souvent lignifiées, qui assure la rigidité de la plante.

Sclérophyte (adj) : se dit de végétaux poussant en garigues et maquis et caractérisés entre autres par leurs feuilles cireuses, luisantes ou en épines.

Scorpioïde (adj) : désigne une inflorescence (cyme) où les fleurs sont disposées sur un seul coté de l'axe principal, ce dernier étant enroulé sur lui-même comme une queue de scorpion. Ex. : famille des Boraginacées.

Scutellum (nm) : cotylédon des Poacées.

Scutiforme (adj) : en forme de bouclier.

Secondine (nf) : tégument externe dans un ovule bitegminé.

Segment (nm) : chacune des divisions d'une feuille atteignant la nervure médiane.

Semence (nf) : toute structure disséminée et capable de redonner une plante.

Sélection naturelle (nf) : processus par lequel le milieu sélectionne les individus les mieux adaptés et élimine les autres.

Sempervirente (adj) : plante dont les feuilles restent vertes toute l'année.

Sénescence (nf) : c'est un synonyme de vieillissement, qui se traduit par une suite de changements irréversibles dans un organisme qui aboutissent à la mort.

Sépale (nm) : pièce du calice.

Sépaloïde (adj) : se dit d'une pièce florale (pétale, bractée) ressemblant à un sépale, c'est-à-dire plus ou moins verdâtre.

Septa (nm) : pluriel de septum.

Septé (adj) : qualifie un organe muni de cloisons.

Septicide (adj) : qualifie la déhiscence d'une capsule s'effectuant au niveau des cloisons (lignes de suture latérale des carpelles).
Ex. : fruit de l'hellébore, de la nigelle.

Septifrage (adj) : qualifie la déhiscence d'une capsule qui a lieu de part et d'autre des placentas.

Septum (nm) : = cloison.

Séquée (adj) : feuille dont les découpures du limbe atteignent la nervure principale.

Séricé (adj) : qualifie une surface d'aspect soyeux.

Sérié (adj) : disposé en rang.

Sérraté (adj) : s'applique au limbe d'une feuille dont les bords sont dentés, comme une scie.

Sérrulé (adj) : qualifie un organe dont la marge est munie de dents recourbées vers le sommet, comme celles d'une scie.

Sessile (adj) : dépourvu de pétiole ou de pédoncule.

Sétacé (adj) : qualifie un organe étroit, fin et raide.

Sétiforme (adj) : qui a la forme d'une soie.

Silicicole (adj) : = calcifuge.

Silicule (nf) : silique moins de trois fois plus longue que large.

Silique (nf) : fruit sec, déhiscent, allongé, muni de deux carpelles séparés par un septum translucide, renfermant plusieurs graines et s'ouvrant à maturité de bas en haut par deux valves. Sa longueur est plus de deux à trois fois sa largeur. Ex. : fruit des Brassicacées.

Sillon (nm) : strie profonde et étroite à la surface d'un organe.

Silloné (adj) : creusé de sillons.

Simple (adj) : qualifie un organe qui n'est ni composé ni ramifié en plusieurs éléments.

Sinueé (adj) : feuille découpée d'une manière sinueuse, feuille dont les bords forment des angles arrondis peu profonds

Sinus (nm) : échancrure entre deux lobes d'une feuille ou d'un pétale.

Soie (nf) : poils simple en général raide et dressé.

Sommital (adj) : situé au sommet.

Solitaire (adj) : se dit d'une plante non cespiteuse.

Sore (nf) : groupe de sporanges généralement situé sur le revers d'une fronde de fougère.

Sorose (nf) : faux-fruit du mûrier.

Souche (nf) : partie inférieure d'un végétal ligneux ou d'une plante vivace située juste au-dessous du collet, d'où partent les racines. Plus largement, le terme inclut parfois le collet et les racines.

Sous-arbrisseau (nm) : chaméphyte très bas, ramifié dès le sol.

Soyeux (adj) : qualifie une surface couverte d'un revêtement la rendant pareille à la soie.

Sp. (abrév.) : qui signifie, soit que l'espèce n'a pas encore été baptisée, soit qu'elle n'ait pas été identifiée (sp. de species = espèce).

Spadice (nm) : inflorescence caractéristique des Aracées correspondant à un épi charnu entouré par une bractée appelée spathe

Spathe (nf) : bractée plus ou moins développée et colorée qui entoure l'épi charnu chez les Aracées.

Spatulé (adj) : en forme de spatule.

Spécimen type (nm) : plante ayant servi de base à l'attribution du nom, conservée dans un herbier.

Speculum (nm) : petite tache brillante, en forme de bouclier, sur le labelle de nombreuses espèces d'*Ophrys* (Orchidacées). Il peut être de contour carré à étoilé, ou en forme de fer à cheval.

Spermatophyte (adj) : phanérogame.

Spiciforme (adj) : qualifie une inflorescence ayant l'apparence d'un épi.

Spinescent (adj) : se terminant en épine faible.

Spinule (adj) : petite épine molle.

Spinuleux (adj) : qualifie un organe couvert ou bordé de spinules.

Spiralé (adj) : qualifie une fleur dans laquelle les pièces sont insérées selon une spirale sur le réceptacle et non en verticilles successifs.

Spiralo-cyclique (adj) : qualifie une fleur dans laquelle les pièces sont disposées pour partie en spirale et pour partie en verticilles.

Spirolobé (adj) : qualifie la morphologie d'un embryon dans les cotylédons sont enroulé en spirale dans la graine.

Spongieux (adj) : à tissu poreux, compressible et élastique comme une éponge.

Spontané (adj) : qui croît sans culture, à l'état sauvage.

Sporange (nf) : structure minuscule contenant les spores.

Sporophylle (nf) : feuille fertile plus ou moins modifiée.

Sporophyte (nm) : individu diploïde produisant par méiose des spores et provenant du développement d'un zygote.

Squamiforme (adj) : en forme d'écailles.

Squamule (nf) : petite écaille.

Staminal (adj) : qualifie ce qui se rapporte à l'étamine.

Staminé (adj) : qualifie une fleur possédant un androcée.

Staminode (nm) : étamine nue, souvent modifiée et remplissant les fonctions d'un pétale ou d'un nectaire.

Station (nf) : nature ou état du sol où croît une plante.

Stèle (nf) : partie centrale conductrice d'une tige ou d'une racine.

Stigmate (nm) : sommet réceptif du style destiné à recevoir le pollen.

Stigmatique (adj) : qui concerne le stigmate.

Stipe (1) (nm) : chez les Orchidées : partie reliant les pollinies au rétinacle (= caudicule).

Stipe (2) (nm) : chez les monocotylédones (et les ptéridophytes arborescentes) et en particulier les Arécacées, formation résultant de l'accumulation des bases foliaires formant le "tronc" des Palmiers des Dragonniers etc.

Stipelle (nf) : sortes de petites stipules que l'on rencontre rarement à la base des folioles de feuilles composées.

Stipité (adj) : qualifie un organe (souvent un fruit) qui porte un petit pédoncule très court.

Stipule (nf) : excroissance latérale ou paire de part et d'autre, foliacée ou épineuse, situé à la base du pétiole au niveau de sa jonction sur l'axe.

Stipulé (adj) : muni de stipules.

Stirpe (nf) : ensemble d'espèces très proches les unes des autres.

Stolon (nm) : tige rampante produisant de nouvelles plantes en s'enracinant dans le sol.

Stomate (nm) : petit orifice de la tige ou des feuilles qui permet à la plante de respirer et de faire des échanges avec l'atmosphère (vapeur d'eau, gaz carbonique, oxygène). Cette ouverture peut se fermer ou s'ouvrir suivant les conditions extérieures. Elle est comparable aux pores de la peau chez l'homme.

Strie (nf) : ligne plus ou moins marquée et colorée apparaissant sur certains organes.

Strophiole (nf) : chez la graine, arille positionnée à proximité du hile.

Style (nm) : prolongement du sommet d'un carpelle, portant les stigmates.

Stylopode (nm) : nectaire des Apiacées correspondant à l'élargissement de la base des deux styles.

Subcaule (adj) : presque dépourvu de tige.

Subcordé (adj) : qui a une forme presque cordée.

Suber (nm) : tissu secondaire périphérique mort de l'écorce des ligneux et imprégné de subérine (liège).

Subéreux (adj) : liégeux, constitué de liège.

Subsessile (adj) : à pétiole (pour une feuille) ou à pédoncule (pour une fleur ou un fruit) à peine marqué.

Subspontanée (adj) : terme utilisé pour une plante non indigène à l'origine mais qui s'est adaptée dans certaines régions.

Subulé (adj) : en forme d'alêne.

Succube (adj) : disposition des feuilles dans laquelle le bord supérieur d'une feuille est recouvert par le bord inférieur de la feuille située juste au dessus.

Succulence (nf) : présence de tissus succulents.

Succulent (adj) : qui emmagasine de l'eau dans des tissus spongieux situés dans les racines, les tiges ou les feuilles.

Succulente (nf) : plante capable d'emmagasiner de l'eau dans ses racines, ses tiges ou ses feuilles charnues.

Suçoïr (nm) : organe absorbant des plantes parasites qui pénètre et se ramifie dans les plantes hôtes dont elles se nourrissent.

Suffrutescent (adj) : qui a l'allure d'un sous-arbrisseau.

Supère (adj) : se dit d'un ovaire situé au dessus des autres pièces florales.

Surgeon (nm) : type de rejet affectant surtout les espèces fruitières.

Suturale (adj) : qualifie tout type de placentation se situant sur les sutures carpellaires.

Suture (nf) : ligne de soudure entre les carpelles visible parfois à la surface d'un ovaire dans un gynécée syncarpe.

Sycone (nm) : type particulier d'inflorescence du figuier dans laquelle les fleurs sont disposées sur un réceptacle charnu qui se referme sur lui-même emprisonnant les fleurs dans une cavité interne ne laissant qu'un petit orifice au sommet, à la fructification ce réceptacle devient charnu.

Sympétale (adj) : qualifie une corolle dans laquelle les pétales sont soudés entre eux.

Sympodial (adj) : type de croissance défini dans lequel un bourgeon latéral reprend la croissance des axes après que le bourgeon terminal ait cessé de fonctionner.

Synanthérie (nf) : fusion des étamines entre elles par leurs anthères.

Syncarpe (1) (nm) : chez le mûrier, faux-fruit résultant de la fusion de petits akènes dont le périanthe est devenu charnu.

Syncarpe (2) (mn) : fruit composé résultant de la fusion de plusieurs drupéoles.

Syncarpe (3) (adj) : qualifie au sens large un gynécée résultant de la fusion de plusieurs carpelles, au sens strict = eusyncarpe.

Synstémone (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont soudées entre elles.

Synstémonie (nf) : fusion des étamines par leurs filets.

Tactisme (nm) : mouvement d'un végétal se déplaçant en réponse à un facteur extérieur: lumière (phototactisme), température (thermotactisme), substance chimique (chimiotactisme)...

Tallage (nm) : chez les Poacées, les nœuds inférieurs développent des racines adventives et des bourgeons adventifs qui aboutissent à la formation d'une touffe.

Talle (nf) : pousse partant du collet d'une plante et aboutissant à la formation d'une touffe dense.

Tapissant (adj) : qualifie un végétal capable de recouvrir le sol par émission de tiges rampantes.

Tardive (adj) : désigne une plante ne fleurissant et fructifiant que vers la fin de l'automne. (Inv. : hâtive, précoce).

Taxon (nm) : unité taxonomique, quel que soit son rang.

Taxonomie (nf) : étude de la classification, comprenant la nomenclature.

Tegmen (nm) : tégument interne de la graine réduit à une fine pellicule.

Tégument (nm) : enveloppe parfois très dure des graines.

Ténuiflore (adj) : qualifie une plante produisant des fleurs de petite taille.

Tépale (nm) : désigne une pièce du périanthe quand celui-ci n'est pas différencié en calice et corolle.

Térébrant (adj) : qui creuse des galeries dans un corps dur, comme certains insectes.

Terminal (adj) : situé au bout de l'axe.

Terné (adj) : qualifie des organes disposés par trois ou divisé en trois parties égales.

Tesselée (adj) : qualifie une feuille marquée d'un fin dessin à carreaux, comme une mosaïque.

Testa (nm) : tégument externe de la graine pouvant porter pointes, crochets, poils, aile, etc., jouant un rôle dans la dissémination de cette graine.

Tête (nf) : inflorescence plus ou moins globuleuse groupant de nombreuses fleurs serrées.

Tétracyclique (adj) : désigne une fleur présentant quatre verticilles de pièces florales : calice, corolle, androcée et gynécée.

Tétradyname (adj) : qualifie un androcée à six étamines dont quatre étamines ont un filet long et deux un filet plus court.

Tétragone (adj) : se dit d'un organe à quatre angles.

Tétrakène (adj) : fruit formé de quatre akènes juxtaposés qui se dissocient à maturité.

Tétramère (adj) : formé de verticilles de quatre pièces. Ex. : périanthe des Brassicacées.

Thalamiflore (adj) : se dit d'une plante dont les étamines et les carpelles sont insérés sur un réceptacle floral plan et bombé appelé le **thalamus**. L'ovaire est, de ce fait, supère.

Thalle (nm) : organe végétatif non différencié en tige et feuilles.

Thallophyte (nm) : champignon ou végétal inférieur non vascularisé et dépourvu de tige, de racines et de feuilles (algues, lichens).

Thermophile (adj) : désigne une plante se développant préférentiellement à une température relativement élevée et craignant le froid.

Thérophyte (nm) : annuelle, passant la mauvaise saison à l'état de graine.

Thyrse (nf) : type d'inflorescence composée correspondant à une grappe de cymes.

Thyrsoïde (adj) : qualifie une inflorescence composée : panicule finie de cymes.

Tige (nf) : partie des plantes vasculaires généralement aérienne et très variable dans ses dimensions, sa direction, sa forme, qui porte les feuilles et les organes reproducteurs et qui conduit la sève entre les racines et les feuilles.

Tigelle (nf) : tige de la plantule.

Tissu (nm) : ensemble de cellules de forme et de fonctions similaires.

Tomenteux (adj) : qui a l'aspect de duvet.

Tomentum (nm) : duvet plus ou moins dense formé par des poils dressés et très courts.

Tordu (adj) : = contorté.

Toruleux (adj) : offrant une série successive de renflements et d'étranglements.

Totipotence (nf) : capacité qu'a n'importe cellule végétale (et à fortiori tissu ou organe) de pouvoir (théoriquement) redonner un individu entier.

Tourbière (nf) : marécage souvent acide et pauvre en matière organique où se développent habituellement les sphaignes et les plantes carnivores.

Traçant (adj) : qualifie un appareil souterrain se développant horizontalement autour de l'axe aérien de la plante.

Transpiration (nf) : chez les plantes, perte d'eau par évaporation.

Trichome (nm) : ensemble de poils tapissant la surface d'un organe végétal.

Tricolpé (adj) : montrant trois sillons.

Tricuspide (adj) : qui se termine par trois pointes.

Triécie (nf) : particularité d'une espèce chez laquelle on trouve des individus mâles, des individus femelles et des individus hermaphrodites.

Trifide (adj) : qualifie un organe qui se termine par trois longues pointes ou divisé en trois parties.

Trifolié (adj) : qualifie une feuille dont le pétiole porte trois folioles.

Trigone (adj) : à trois angles.

Trilobé (adj) : à trois lobes.

Triloculaire (adj) : qualifie un gynécée à trois loges.

Trimère (adj) : qualifie une fleur dont chacun des verticilles possède trois pièces à la base.

Trimonécie (nf) : cas de polygamie pour lequel l'espèce est représentée par un seul type d'individus portant à la fois des fleurs hermaphrodites, des fleurs mâles et des fleurs femelles.

Triquètre (adj) : à trois angles aigus.

Tristique (adj) : qualifie des organes disposés sur trois lignes, le long d'un axe commun, sur un même plan.

Tronc (nm) : tige ancienne des dicotylédones ligneuses, résultant d'un important développement des structures secondaires.

Tronqué (adj) : organe brusquement interrompu, coupé par une ligne transversale.

Tropisme (nm) : mouvement d'orientation d'un organe en voie de croissance chez un végétal dont l'ensemble demeure immobile, et qui est sous la dépendance de facteurs extrinsèques : pesanteur (géotropisme), lumière (phototropisme), humidité (hydrotropisme), présence de certains composés chimiques (chimiotropisme). On distingue tropisme positif ou négatif selon qu'il y a attirance ou répulsion.

Tubercule (nm) : toute excroissance conique ou cylindrique contenant des substances nutritives de réserve typiquement fonctionnelles pour une saison seulement.

Tubéreux, tuberculeux, tubérisé (adj) : désigne un organe (racine, tige...) hypertrophié comme un tubercule. Ex. : pomme de terre, betterave.

Tubulées : se dit des fleurs centrales d'un capitule.

Tubuleuse (fleur) : chez les Astéracées, petite fleur à corolle symétrique.

Tunique : membrane enveloppant un organe, notamment un bulbe, où elle est constituée de plusieurs cercles concentriques de gaines foliaires.

Tunique (adj) : qualifie un bulbe formé par une tunique.

Turbiné (adj) : en forme de toupie.

Turion (nm) : bourgeon de certaines plantes se formant pour résister aux rigueurs de l'hiver et en vue du renouvellement de la plante au printemps. (Syn. : **hibernacle**)

Ubiquiste (adj) : caractère d'une plante qui croît indifféremment dans des habitats variés.

Unciné (adj) : qui se termine par un crochet.

Uniflore (adj) : qualifie une plante ne formant qu'une seule fleur.

Unilatéral (adj) : disposé, situé d'un seul côté; qui porte des éléments d'un seul côté.

Uniloculaire (adj) : qualifie un gynécée à une seule loge.

Uninervé (adj) : qualifie un organe muni d'une seule nervure.

Uniovulé (adj) : qualifie un gynécée ou un carpelle ne contenant qu'un seul ovule.

Unipare (adj) : se dit d'une cyme dans laquelle seul un rameau prend naissance sous la fleur terminale.

Unisexuée (adj) : se dit d'une fleur possédant soit des étamines, soit des carpelles, mais pas les deux.

Unitégminé (adj) : qualifie un ovule ne possédant qu'un seul tégument.

Urcéolé (adj) : en forme de grelot rond à gorge rétrécie.

Urne (nf) : feuilles spécialisées de certaines plantes carnivores.

Urticant (adj) : qualifie une plante ou un organe dont le contact provoque une sensation de brûlure.

Utricule (1) (nm) : chez certaines Cypéracées structure d'origine bractéale entourant le gynécée puis le fruit et ne laissant dépasser que les stigmates.

Utricule (2) (nm) : chez certaines plantes carnivores aquatiques, organe en forme d'outre capable de capturer des proies.

Utricule (3) : akène à paroi parcheminée ou herbacée, molle.

Vallécule (nf) : sillon alternant avec les côtes dans le diakène des Apiacées.

Valvaire (1) (adj) : qualifie une préfloraison ou une estivation dans laquelle les pétales ou les sépales ne se recouvrent pas, tout au plus se touchant par leur marge.

Valvaire (2) (adj) : déhiscence d'une anthère ou d'une capsule sur toute sa longueur par deux fentes longitudinales par loge.

Valve (nf) : partie latérale d'un fruit déhiscent qui s'ouvre à maturité.

Variété (nf) : subdivision taxonomique d'une espèce.

Vasculaire (adj) : pourvu d'un système conducteur constitué de tissus spéciaux, servant au transport de la sève à l'intérieur de la plante.

Veiné (adj) : marqué de veines ou petites nervures ramifiées et apparentes.

Velouté (adj) : qualifie un organe couvert de papilles ou de poils courts lui donnant l'aspect et le contact du velours.

Velu (adj) : qualifie un organe couvert de poils longs mous et denses.

Ventral (adj) : = adaxial

Vernaculaire (adj) : nom commun d'une plante (synonyme vulgaire).

Vernale (adj) : se dit d'une plante se développant et fleurissant tôt au printemps et disparaissant ensuite rapidement.

Vernation (nf) : type de disposition des feuilles à l'intérieur du bourgeon.

Verruqueux (adj) : hérissé de petites excroissances.

Versatile (adj) : qualifie une étamine dont l'anthère est fixée au filet par un seul point, et qui donc oscille librement sur le filet.

Verticille (nm) : ensemble de feuilles, de fleurs, de pièces florales partant toutes d'un même niveau de l'axe qui les porte. Adj. **verticillé**.

Vexillaire (adj) : préfloraison des fabacées dans laquelle l'étendard recouvre les ailes qui recouvrent elles-mêmes la carène.

Vexillum (nm) : = étendard.

Vivace (adj) : qualifie une plante qui croît et fleurit plusieurs années.

Vrille (nf) : organe de fixation filiforme de certaines plantes grimpantes, s'enroulant en hélice, en spirale autour d'un support.

Villeux (adj) : se dit d'un organe couvert de longs poils touffus et ondulés.

Viscidium (nm) : petit disque adhésif attaché au rénitacle permettant de coller les pollinies sur le dos d'un insecte pollinisateur.

Vésiculeux (adj) : en forme de vésicule ou de petite vessie.

Visqueux (adj) : s'attachant aux corps comme la glu.

Vivace (adj) : plante dont la racine vit plusieurs années ou indéfiniment.

Vivipare (adj) : plante qui se multiplie de façon végétative au moyen de plantules qui remplacent certaines ou toutes les fleurs.

Volubile (adj) : trop grêle pour se soutenir et qui s'enroule autour d'un support.

Vrille (nf) : organe d'origines variées, volubiles, permettant à une plante grimpante de s'élever.

Vulnérant (adj) : qualifie une plante susceptible de blesser.

Xénogamie (nf) : allogamie nécessitant obligatoirement le pollen d'un autre individu.

Xéromorphisme (nm) : se dit de tout moyen qui empêche la perte d'eau. Ex. : présence d'une cuticule ou de poils chez les xérophytes.

Xérophile (adj) : plante aimant la sécheresse.

Xérophyte (adj) : plante adaptée pour survivre avec très peu d'eau.

Xylème (nm) : tissu lignifié conduisant la sève brute.

Zeste (nm) : ensemble de l'épicarpe et du mésocarpe d'une hespéride.

Zoochorie (nf) : condition des plantes dont les semences, munies de crochets, sont disséminées par les animaux.

Zygomorphisme (nm) : symétrie par rapport à un seul plan qui divise un organe (généralement une fleur) en deux parties identiques. Adj. : zygomorphe.

Zygote (nm) : cellule diploïde résultant de la fécondation d'un gamète femelle par un gamète mâle, et donnant un embryon en se développant.